

PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 96 - SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

Delegation Territoriale de l'AKS	
PERSONNES AGEES	
Arrêté N°2011179-0015 - arrete portant retrait d agrement d une societe d exercice liberal de biologistes medicaux	 1
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	
Direction	
Arrêté N°2011250-0001 - Travaux d'aménagement hydraulique du viaduc du Tech sur	2
l'A9 entre Le Boulou et Le Perthus	 3
Arrêté N°2011250-0003 - Travaux d'aménagement définitif nécessaires à la mise à 2x2 voies de l'autoroute A9 au droit de la plateforme du Perthus	 6
Service environnement forêt sécurité routière	
Arrêté N °2011252-0001 - ap portant autorisation de battues administratives sur pigeons ramiers et domestiques sur la commune de Saint-Nazaire	 9
Préfecture des Pyrénées- Orientales	
Cabinet	
Arrêté N°2011251-0008 - Arrêté accordant une récompense pour Acte de Courage et	
de Dévouement	 11
Arrêté N°2011251-0010 - Arrêté accordant une récompense pour Acte de Courage et	10
de Dévouement	 13
Autre - E R R A T U M à l'arrêté préfectoral n ° 2011237-0008 du 25 août 2011 - Annexes modifiées pour prendre en compte les dispositions de l'arrêté préfectoral n ° 2011013 du 13 janvier 2011	 15
Autre - E R R A T U M à l'arrêté préfectoral n ° 2011243-0019 du 31 août 2011 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales politiques dans les communes situées dans	12
l'arrondissement de PERPIGNAN	 43
Direction des Collectivités Locales	
Arrêté N°2011251-0005 - arrêté portant modification des statuts de la communauté de communes Salanque Méditerranée	 58
Service des Ressources Humaines et des Moyens	
Arrêté N °2011250-0002 - déclassement d'un bien dépendant du domaine public ferroviaire sur le territoire de la commune de Ortaffa	 62
Unité Territoriale de la DIRECCTE	
Arrêté N°2011249-0015 - AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER SARL AIDOMIS	 65

Arrêté N°2011249-0016 - RENOUVELLEMENT AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE	 68
Arrêté N°2011249-0017 - RENOUVELLEMENT AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER ASSOCIATION DE DEFENSE DES PERSONNES AGEES (ADIPA)	 71
Arrêté N°2011250-0007 - RENOUVELLEMENT AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER ASSOCIATION LES EMPLOIS FAMILIAUX DU VALLESPIR	 74
Arrêté N°2011250-0008 - RENOUVELLEMENT AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER CCAS DE LA COMMUNE D'ILLE SUR TET	 77



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Arrêté Préfectoral n° portant retrait d'agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à R.61212-92;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou règlementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales :

Vu le décret n° 2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives, notamment ses articles 1^{er} et 2 :

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Madame Martine AOUSTIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010365-0005 en date du 31 décembre 2010 portant délégation de signature à Madame Martine AOUSTIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales ;

Vu la clemande d'agrément présentée par les représentants légaux de la société « MEDILAB 66 » le 10 décembre 2010 suite à la fusion-absorption de la SELARL « Laboratoire du Vallespir » au profit de la société d'exercice libéral dénommée SELARL « MEDILAB 66 » ;

.../...

ARRETE

Article 1er : Est radiée de la liste départementale des sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale la société d'exercice libéral dénommée SELARL « Laboratoire du Vallespir » dont le siège social est situé 29 avenue du Général de Gaulle - 66400 CERET, inscrite sous le nº 66 SEL 09.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 3769/2003 en date du 24 novembre 2009 portant agrément sous le nº 66-SEL-09 de la société d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale dénommée SELARL « laboratoire du Vallespir » sis 29 avenue du Général de Gaulle - 66400 CERET est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé et/ou contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date:

- de notification du présent arrêté aux intéressés.
- de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Article 4 : Le présent arrêté est notifié aux biologistes coresponsables, représentants légaux de la société d'exercice libéral dénommée SELARL « Laboratoire du Vallespir » et une copie est adressée :

- au Préfet du département des Pyrénées-Orientales,
- au Président du Conseil départemental de l'Ordre national des médecins.
- au Président du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens,
- au Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées-Orientales,
- au Directeur de la Mutualité Sociale Agricole des Pyrénées-Orientales.
- au Directeur du Régime Social des Indépendants du Languedoc-Roussillon,

Article 5 : Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes acministratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 28 juin 2011

Pour le Préfet par délégation de signature,

teur/Martine AOUSTIN

Directeur Général



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer CVOCER

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU Le Code de la Route et notamment l'article R 411-9

VU le décret, n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pourvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

VU le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'État et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes,

VU la circulaire n°96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 2e partie, signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 31 juillet 2002,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 août 1999 portant réglementation provisoire de police sur l'autoroute "La Languedocienne" (A.9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 1998 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute «La Languedocienne» (A9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales.

VU la lettre de la Direction Régionale d'Exploitation de la Société Autoroutes du Sud de la France en date du 1ER août 2011,

VU l'avis favorable du CRICR Méditerranée en date du 2 septembre 2011

VU l'avis favorable du Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales en date du 24 août 2011,

VU l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents de la Société Autoroutes du Sud de la France et des entreprises chargées de l'exécution des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1

Afin de procéder aux travaux d'aménagement hydraulique du viaduc du Tech sis au PK 272,769 de l'autoroute A9, la Société Autoroute du Sud de la France est autorisée à mettre en œuvre le chantier défini ci-après.

ARTICLE 2

Le chantier se déroule du 12 septembre 2011 au 23 décembre 2011, sur l'autoroute A9 dans les deux sens de circulation, entre les PK 272 et 273,500 sur le territoire des communes de Le Boulou et Maureillas selon les modalités suivantes :

- Travaux dans le sens France Espagne, du 12 septembre 2011 au 04 novembre 2011. En cas de retard de chantier, les travaux pourront se poursuivre jusqu'au 11 novembre 2011.
- Travaux dans le sens Espagne France, du 04 novembre 2011 au 23 décembre 2011.

ARTICLE 3

Le mode d'exploitation retenu pour le chantier consiste à isoler une partie de la chaussée et de permettre la circulation sur deux voies de circulation de largeur réduite (voie de droite 3.20m et voie de gauche 2.80m) sans bande d'arrêt d'urgence.

La zone de travaux est séparée du flux de circulation par des séparateurs modulaires de voie de type BT4.

Sur la zone de travaux, la vitesse est limitée à 90 km/h et une interdiction de doubler aux poids-lourds est mise en place.

ARTICLE 4

Par dérogation à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier en date du 15 février 2011 :

- La distance entre le chantier objet du présent arrêté et le chantier pouvant se dérouler sur la barrière pleine voie du Boulou est ramenée à 0 km.
- L'interdistance est ramenée à 5 km entre le chantier objet du présent arrêté et tout autre chantier d'exploitation courant et à 0 km pour tout chantier de réparation d'urgence.
- La circulation se fait sur des voies de largeur réduite (3,20m et 2,80m) sans bande d'arrêt d'urgence.
- Les signalisations mises en place pour ces travaux sont maintenues durant les week-end et congés scolaires ainsi que durant les jours hors chantiers de la période concernée par l'arrêté.

ARTICLE 5

Les signalisations de chantier sont mises en place par la Société Autoroutes du Sud de la France conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroute.

En plus de toute signalisation définie ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend les mesures de protection et de signalisation utiles, sous le contrôle des services de la Société Autoroutes du Sud de la France.

ARTICLE 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales, le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales, le Directeur Régional des Services de l'Exploitation de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont ampliation sera adressée au Service du Contrôle des Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes et au Centre Régional d'Information et Coordination Routière.

A Perpignan, le 0 6 SEP. 2011 Le Préfet, P/ le Préfet et par délégation, Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer

de Veille Opérationnelle

Le Chef de la Cellule

Claude MARCEROU



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer CVOCER

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411-9

VU le décret, n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pourvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

VU le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'État et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes,

VU la circulaire n°96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 2e partie, signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 31 juillet 2002,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 août 1999 portant réglementation provisoire de police sur l'autoroute "La Languedocienne" (A.9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2011 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute «La Languedocienne» (A9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

VU la lettre de la Direction Régionale d'Exploitation de la Société Autoroutes du Sud de la France en date du 29 juillet 2011

VU l'avis favorable du CRICR Méditerranée en date du 2 septembre 2011,

VU l'avis favorable du Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales en date du 24 août 2011,

VU l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents de la Société Autoroutes du Sud de la France et des entreprises chargées de l'exécution des travaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Pour permettre les travaux d'aménagement définitif nécessaires à la mise à 2x2 voies de l'autoroute A9 au droit de la plateforme autoroutière du Perthus (ex - aire de contrôle frontalier), la Société Autoroutes du Sud de la France est autorisée à effectuer les restrictions citées dans l'article 3 :

ARTICLE 2

Les travaux sont situés sur le territoire de la commune du Perthus dans les Pyrénées Orientales et consistent essentiellement en :

- des aménagements du réseau hydraulique du site;
- la mise en œuvre de la signalisation dynamique permettant les contrôles inopinés des services des douanes et des panneaux de police liés aux prescriptions associées aux dispositions définitives.
- La dépose du portique existant en amont de la zone de contrôle frontalier dans le sens Espagne France.

ARTICLE 3

Les travaux débutent le lundi 12 septembre 2011 et se terminent le vendredi 16 décembre 2011.

Lors de ces travaux, au droit de la plateforme autoroutière du Perthus, les deux voies de chaque sens de circulation sont réduites à une largeur de 3,20m et déviées sur les voies latérales aménagées en 2010.

En fin de voie latérale dans le sens Espagne – France, la circulation se fait sur une voie de largeur réduite (3,20m) pendant 48 heures.,

Sur ces voies latérales, la vitesse est limitée à 30 km/h et les poids-lourds ont interdiction de doubler.

Dans le sens de circulation Espagne – France, en amont du site de la plateforme autoroutière du Perthus, la voie de droite est ponctuellement fermée à la circulation. Cette dernière se fait dès lors sur une voie de largeur normale (3,50m).

Dans le sens de circulation France –Espagne, en aval du site de la plateforme autoroutière du Perthus, la voie de gauche est ponctuellement fermée à la circulation. Cette dernière se fait dès lors sur une voie de largeur normale (3,50m).

La vitesse reste alors limitée à 70 km/h et une interdiction de doubler aux poids lourds est mise en œuvre.

Une micro - coupure de la circulation d'une durée maximale de 10 minutes est organisée dans le sens de circulation Espagne – France.

ARTICLE 4

En dérogation à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier, l'interdistance entre le chantier objet du présent arrêté et tout autre chantier nécessaire à l'entretien de l'autoroute peut être ramenée à 2 Km.

La circulation est limitée à 30 km/h maximum durant les travaux avec interdiction de doubler pour les poids-lourds sur l'ensemble de la zone.

Les signalisations restent en place durant les week-ends, jour fériés et les congés scolaires.

Une réduction momentanée de capacité par rapport à la demande prévisible de trafic pendant certains jours et sur certaines plages horaires peut être observée.

La Société Autoroutes du Sud de la France est autorisée à procéder à l'opération de micro – coupure de la circulation en cas d'absence exceptionnelle des forces de l'ordre.

ARTICLE 5

La signalisation de chantier nécessaire à ces restrictions de circulation (panneaux, cônes de signalisation, ...) est mise en place par la société Autoroutes du Sud de la France conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroute.

En plus de toute signalisation définie ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend les mesures de protection et de signalisation utiles, sous le contrôle des services de la Société Autoroutes du Sud de la France.

ARTICLE 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales;

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales;

Le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales;

Le Directeur Régional des Services de l'Exploitation de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Une copie sera adressée au CRICR Méditerranée ainsi qu'au maire de la commune du Perthus.

A Perpignan, le 0 6 SEP. 2011 Le Préfet, P/ le Préfet et par délégation, Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer

> Le Chef de la Cellule de Veille Opérationnelle

Claude MARCEROU



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service: Environnement, Forct et Sécurité Routière

Unité: Biodiversité, Développement Durable et

Téléphone : □ Standard 04.68.51.66.66

Nature

Perpignan, le 29 SEY. 2011

ARRETE PREFECTORAL nº portant autorisation de battues administratives sur pigeons ramiers et domestiques sur la commune de Saint-Nazaire.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur,

- le code de l'environnement et notamment son article L.427-1 et 6, Vu
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Vи interministérielles.
- l'arrêté préfectoral n°2010004-34 portant organisation de la direction départementale des Vu territoires et de la mer,
- l'arrêté préfectoral n°2010004-29 portant délégation de signature à Monsieur Georges Vıı ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- l'arrêté préfectoral n°2009364-13 du 30 décembre 2009 portant nomination des lieutenants Vu de louveterie dans le département des Pyrénées-Orientales pour la période de commissionnement du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014,
- la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2010004-Vu 29 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- la demande de battues administratives sur pigeons ramiers et domestiques présentée le 01 Vu septembre 2011 par Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL, lieutenant de louveterie du secteur 15, afin de réduire le risque important de dégâts aux cultures sur les propriétés de Monsieur Antoine RODRIGUEZ sur la commune de Saint-Nazaire.
- l'avis favorable de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer, Vu

Considérant le risque important de dégâts aux cultures sur les propriétés de Monsieur Antoine RODRIGUEZ sur la commune de Saint-Nazaire.

Adresse Postale: Hôtel de la Préfecture - 24 quei Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Renseignements:

Arrêté №2011252-0001 - 09/09/2011 COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr Considérant qu'il convient de réguler les populations de pigeons ramiers sur la commune de Saint-Nazaire afin de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1er: Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL, lieutenant de louveterie du secteur 15, est autorisé à réaliser des opérations de régulation des populations de pigeons ramiers et domestiques par battues administratives sur les propriétés de Monsieur Antoine RODRIGUEZ sur la commune de Saint-Nazaire, y compris dans les réserves de chasse et de faune sauvage de l'A.C.C.A concernée et à moins de 150 m des habitations.

Afin de mener à bien sa mission, Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL peut s'attacher les compétences des chasseurs de son choix ainsi que des lieutenants de louveterie des secteurs voisins.

Période des opérations : de la date de signature de l'arrêté au 30 septembre 2011 inclus.

Article 2: Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL doit informer de son action, au-moins 48 heures avant la date de chaque opération, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S, Monsieur le Maire de la commune de Saint-Nazaire, Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ainsi que Monsieur le Président de l'A.C.C.A de Saint-Nazaire.

Article 3: La menue-viande est laissée à la disposition du lieutenant de louveterie. Dés la fin des opérations, le lieutenant de louveterie adresse à Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer un compte-rendu précis des opérations.

<u>Article 4:</u> Les personnes énumérées ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,

Monsieur le Maire de Saint-Nazaire,

Monsieur le président de l'A.C.C.A de Saint-Nazaire.

Le Chef du Service Environnement, Forêt et sécurité Routière,

Frédéric ORTIZ



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet du Préfet

Cabinet

.

Service des Décorations

Dossier suivi par : M. Jean-Louis ALLARD

②: 04.68.51.65.27 高: 04.68.34.28.14 ②: jean-louis all ard @ pyteoses-orientales goor fr

ARRETE N° ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur

.=.=.=.=.

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompense honorifique pour Actes de Courage et de Dévouement modifié par le décret du 9 décembre 1924;

VU le décret nº 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée :

VU la circulaire ministérielle n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU le rapport de M. le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales en date du 11 août 2011;

Considérant les qualités de courage et de dévouement dont ont fait preuve le Maréchal des Logis Chef Philippe CLAVEROL, de la communauté de brigades de Céret (66) et la gendarme Delphine MAURY, de la communauté de brigades de Port Vendres, qui n'ont pas hésité, le 9 août 2011, à porter secours, aide et assistance aux habitants de la commune de Port Vendres, menacés par un incendie. Ce jour là, un feu se déclare dans la garrigue et se propage rapidement aux abords de la commune, menaçant les habitations situées à proximité de la maison de retraite « Les Roches Bleues », de « l'Hôtel des Arcades » et d'un lotissement situé sur la route reliant Port Vendres au fort Saint Elme. Les deux militaires, affectés à la surveillance générale du sinistre, devant le danger encouru par la population, prennent l'initiative de faire évacuer les habitants de leur domicile. Ignorant le danger représenté par l'incendie, ils s'assurent de l'évacuation complète de la zone et ne quitteront celle-ci que 9 heures plus tard, lorsque le sinistre aura été circonscrit par les pompiers. Dans cette situation périlleuse, ils n'ont pas hésité à mettre en danger leur intégrité physique afin d'assurer la sécurité des personnes évacuées. Le calme réfléchi, le civisme et le sang froid des intéressés dans l'accomplissement de leur mission, ainsi que leur détermination, en dépit des risques évidents encourus, ont sans aucun doute permis de préserver de nombreuses vies.

.../...

Monte Postele 124 gran Salt Carrier (6531 FEEFE SANCELEX)

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1": La Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Monsieur le Maréchal des Logis Chef Philippe CLAVEROL, de la communauté de brigades de Céret (66),
- Madame la gendarme Delphine MAURY, de la communauté de brigades de Port Vendres.

Article 2: Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales, aux récipiendaires et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le 8 septembre 2011,

LE PRÉFET,

Jean-François DELAGE



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet du Prefet

Cabinet

Service des Décorations

Dossier suivi par : M. Jean-Louis ALLARD

②: 04.68.51.65.27 &: 04.68.34.28.14 ③: jean-fouis alland@ pyrences-orientales souv.fr

ARRETE N° ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

S.R.R.R.

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompense honorifique pour Actes de Courage et de Dévouement modifié par le décret du 9 décembre 1924;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

VU la circulaire ministérielle n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU le rapport de M. le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales en date du 25 août 2011 ;

Considérant les qualités de courage et de dévouement dont ont fait preuve le Capitaine Christian CONORT, commandant le peloton de surveillance et d'intervention de Céret (66) et son adjoint l'Adjudant Rodrigue HERNANDEZ-SANCHEZ, qui n'ont pas hésité, le 23 août 2011, à mettre fin au périple d'un poids lourd qui circulait à contre-sens sur l'autoroute A9, à hauteur de la commune de Le Perthus (66). Alerté pour établir d'urgence le dispositif d'interception d'un poids lourd serbe de 38 tonnes ayant emprunté, après une halte sur l'aire du village catalan, l'autoroute à contre-sens, les deux militaires sont chargés de faire cesser au plus tôt l'infraction de cet attelage roulant à vive allure au milieu d'une circulation dense en cette journée estivale. S'étant portés à la rencontre du camion pour l'arrêter dans sa course, les deux gendarmes constatent que le chauffeur, en état d'ébriété, poursuit sa route malgré les signaux sonores et lumineux lui intimant l'ordre de s'arrêter. Ils ne parviendront à le stopper qu'en plaçant courageusement leur voiture face à cet engin qui freinera brutalement et s'immobilisera après avoir parcouru plus de 5 kilomètres à contre-sens et en ayant croisé au moins 260 véhicules.

Moste Partie; Myor Sal Cores 1850 FEFFENNICEDEN

Le calme réfléchi et le sang froid de ces militaires dans l'accomplissement de leur mission, ainsi que leur détermination, en dépit des risques évidents encourus, ont permis l'arrestation de ce chauffard tout en préservant la sécurité des autres conducteurs circulant sur la voie publique.

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1": La Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Monsieur le Capitaine Christian CONORT, commandant le peloton de surveillance et d'intervention de Céret (66),
- Monsieur l'Adjudant Rodrigue HERNANDEZ-SANCHEZ, adjoint du commandant le peloton de surveillance et d'intervention de Céret (66).

Article 2: Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales, aux récipiendaires et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le 8 septembre 2011,

LE PRÉFET,

Jean-François DELAGE

VU la délibération en date du 17 juin 2011 par laquelle le conseil municipal de SAINT-ESTEVE sollicite une modification des limites des huit bureaux de vote existants afin d'anticiper les urbanisations futures, sans pour autant modifier les adresses des bureaux, la localisation du bureau de vote n° 2 dans le musée du Mas Carbasse, initialement prévue pour être provisoire, devenant définitive pour l'avenir compte tenu des avantages obtenus grâce à ce transfert;

VU la délibération du 9 juin 2011 par laquelle le conseil municipal d'ESPIRA DE L'AGLY demande le transfert du bureau de vote n° 2, situé au foyer du troisième âge, vers la salle « d'expression corporelle » de l'école maternelle « Les Lauriers Roses », sise allée Teulière, plus spacieuse, ce transfert ayant pour but de faciliter les conditions de dépouillement ;

VU la délibération par laquelle le conseil municipal de FONT-ROMEU/ODEILLO/VIA propose le transfert temporaire du bureau de vote numéro 1 (bureau centralisateur) situé actuellement dans l'hôtel de ville vers la Salle des Fêtes située à proximité immédiate, pendant le temps des travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment communal, prévus jusqu'en fin 2012 ;

VU la délibération par laquelle le conseil municipal de LLUPIA demande le transfert du bureau de vote actuel vers la salle Louis Amade (rue Jules Ferry) afin d'améliorer l'accessibilité des locaux aux personnes en difficulté et de faciliter les opérations de vote, compte tenu de la présence d'un parking ;

VU la délibération par laquelle le conseil municipal de SALSES le CHÂTEAU demande le transfert du bureau de vote N° 2, devenu trop exigu pour la capacité d'électeurs inscrits, vers la salle des Mariages, située Cour Carcassonne ;

VU la correspondance en date du 27 avril 2011 par laquelle M. le maire de THEZA signale le déplacement pérenne du bureau de vote de la commune vers les nouveaux bâtiments implantés 18 place de la Promenade qui abritent à présent l'hôtel de ville et les bâtiments administratifs;

VU la demande de la commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT qui, en date du 22 juillet 2011 sollicite une nouvelle dénomination pour la salle où est affecté le bureau de vote;

VU les courriers de MM. les maires de TRESSERRE et PORT-VENDRES qui, respectivement les 16 février et 8 juillet 2011 signalent des modifications dans la localisation des emplacements d'affichage, ensemble les documents y annexés;

CONSIDERANT que l'article 40 du code électoral prévoit l'intervention d'un nouvel arrêté en cas de modification du périmètre des bureaux de vote et qu'il convient donc de concrétiser les modifications sollicitées par les mairies avant la date du 31 août 2011;

CONSIDERANT qu'il convient de respecter les prescriptions de l'article R28 du code électoral et que certains transferts de bureaux de vote peuvent entraîner des changements d'implantation d'emplacements réservés à l'affichage électoral;

SUR PROPOSITION de M. le sous-préfet, directeur de Cabinet de la préfecture des PYRENEES-ORIENTALES,

- ARRETE -

<u>Article 1</u> - Les électeurs du département des Pyrénées-Orientales exerceront leur droit de vote dans les bureaux désignés en annexe au présent arrêté.

Dans le cas des cinquante cinq (55) communes comportant deux bureaux de vote au moins, le bureau centralisateur est déterminé dans l'annexe précitée par une couleur grisée.

Pour chaque bureau de vote, il est établi une liste électorale dressée par une commission administrative constituée par le maire ou son représentant, par un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet, et par un délégué désigné par le président du tribunal de grande-instance.

Article 2 - La liste des bureaux de vote mentionnée à l'article premier du présent arrêté servira pour toute élection à laquelle il pourrait être procédé pendant la période comprise entre la prochaine clôture des listes électorales, soit à partir du 28 février 2012, et la clôture suivante.

Cet arrêté demeure applicable en l'absence de toute nouvelle demande de modification.

- Article 3 Le nombre de bureaux de vote arrêté ce jour s'élève à 442 dont :
 - 271 bureaux de vote multiples (répartis sur 55 communes)
 - 171 bureaux de vote uniques.
- Article 3 Le nombre d'emplacements d'affichage arrêté à ce jour s'élève à 504.
- <u>Article 4</u> Conformément à l'article R.28 du code électoral susvisé, la liste des emplacements d'affichage est jointe en annexe du présent arrêté.
- Article 5 L'arrêté antérieur du 11 août 2010 modifié est abrogé.
- <u>Article 6</u> M. le sous-préfet, directeur de Cabinet de la préfecture des Pyrénées-Orientales, les souspréfets de Céret et de Prades, Mmes et MM. les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires concernés, à M. le président du tribunal de grande instance et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,

Pour le préfet, et par délégation Le sous-préfet directeur de cabinet

Emmanue MOULARD

COMMUNES	Code	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		BUREAUX DE VOTE
ALBERE (")	66480	CERET	CERET	8	UNIQUE	Maine Saint Jean L'Albère
ALENYA	96200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	05	20	BV1 - École primaire « Françoise Lopes-Girona » - Boulevard du 8 mai
						BV2 - Centre de Loisirs situé boulevard du 8 mai
AMELIE LES BAINS/ PALALDA	66110	CERET	ARLES SUR TECH	74	83	BV1 - Salle du conseil municipal - MAIRIE - 5 rue des Thermes
						BV2 - Salle des Petits Congrès - MAIRIE - 5 rue des Thermes
						BV3 - Maine de PALALDA - Rue du Bac
ANGLES (les)	66210	PRADES	SINOT-TOM	80	UNIQUE	Maine - Salle des Manages - Place du Cog d'Or
ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	83	UNIQUE	Mairie - Salle du Conseil - 39 route des Pyrénées
ANSIGNAN	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Maine – 14 avenue de l'Hôtel de Ville
ARBOUSSOLS	66320	PRADES	SOURNIA	05	UNIQUE	Marie – Rez-de-chaussèe – Le Village
ARGELES SUR MER	96700	CERET	ARGELES SUR MER	8	90	BV1 - Mairie - Aliée F. Buisson (salle du conseil municipal)
				8		BV2 - Mairie - Allée F. Buisson (salle des mariages)
					i	BV3 - Maine - Allée F. Buisson (Salle Buisson - Nord)
						BV4 - Salle Phippe Poiraud - (à côté de l'Hôtel de police)
						BV5 - Foyer du 3ême âge - rue du 14 juillet
						BV6 - Mairie - Allée F. Buisson (Salle des Commissions)
						BV7 - Mairie - Aliée F. Buisson (Salle Buisson - Sud)
						BV 8 - Espace Waldeck Rousseau - chemin de Palau del Vidre
ARLES SUR TECH	66150	CERET	ARLES SUR TECH	94	UNIQUE	Salle des Fêtes – place Monin
AYGUATEBIA	09899	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie – Rue de la Mairie
BAGES	66670	PERPIGNAN	ELNE	94	ಐ	BV1 - Salle Polyvalente – Rue Molière
						BV2 - Groupe scolaire - Route d'Ortaffa
						BV3 - École maternelle - 2 bis rue des Muscats
ВАНО	66540	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	05	02	BV1 – Foyer rural – Place du 8 mai 45
		The state of the s		5		BV2 - Foyer rural - Place du 8 mai 45
BALLESTAVY	66320	PRADES	VINCA	63	UNIQUE	Maison d'animation – Plaça Nova
BAIXAS	96390	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	05	02	BV1 - Foyer rural - Rue des Cordiers
						BV2 - Salle Jordi au Château les Pins - Boulevard de la République
BANYULS DELS ASPRES	66300	CERET	CERET	8	UNIQUE	Salle des Fêtes – 7 piace de la République
BANVUI S SUR MER	66650	CERET	COTE VERMEILLE	8	8	BV1 - MAIRIE - Salle du conseil municipal
						BV2 - MAIRIE - Salle des Mariages
						BV3 - MAIRIE - Salle Jean Jaurès
BARCARES (LE)	96420	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	05	90	BV1 - Hötel de Ville - Salle Victor Hugo - Boulevard du 14 Juillet
						BV2 - Mas de l'Ille - Salle 2 - Boulevard des Rois de Majorque
						BV3 - Hall d'entrée de l'Hôtel de Ville - Boulevard du 14 Juillet
						BV4 - Mas de l'ille - Salle 4 -Boulevard des Rois de Majorque

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

BV1 - Hôtel de Ville annexe - Salle des Mariages - Avenue de Ste-Marie BV5 - Avenue du 19 mars 1962 - Centre culturel (Salle J.P. Cerda) BV1 - Avenue du 19 mars 1962 - Centre culturel (Salle J.P. Cerda) BV5 - Hôtel de Ville - 1er étage - Boulevard du 14 juillet BV6 - Mas de l'Ille - Boulevard des Rois de Majorque BV6 - Avenue de Château Roussillon - École Buffon BV2 - Avenue de Château Roussillon - École Buffon 8V2 - École des Pâquerettes - Impasse Xamma Salle des Fêtes Jules Gaspard - Place du 8 mai BV4 - Avenue Celestin Freinet - École Prévert BV3 - Avenue Célestin Freinet - École Prévert BV7 - Avenue Celestin Freinet - École Prévert BV2 - École primaire - Rue du 4 septembre 8V4 - Mas Pams - Avenue de la Salanque BV3 - Mas Parns - Avenue de la Salanque BV5 - Mas Pams - Avenue de la Salanque BV6 - Mas Pams - Avenue de la Salanque BV3 - Maine - Avenue Léon-Jean Grégory BV1 - Salle des Fêtes - Place David Vidal BV2 - Salle des Fêtes - Place David Vidal Salle de la Mairie - Place de la Fontaine Bureau de la Maine - Lieu-dit Le Village Salle municipale - Place de la maine BV1 - Salle des Fêtes - Rue Arago Maine - Ancienne salle de classe Mairie - 1 Place de la Mairie Mairie - 1 Place Pierre Patau Mairie - Place de Catalogne Maine - 12 Route d'Estagel Maine au lieu-dit Le Village Mairie - 10 avenue Lax Mairie - 9 Carrer Nou Immeuble Rouzaud Maine - La Plaine Maine - La Place BUREAUX DE VOTE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE CNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE 012 6 8 8 CIRC. 8888 88 88 8 5 B 8 8 8 8 2882 CANET EN ROUSSILLON ATOUR DE FRANCE PERPIGNAN III (3) ARLES SUR TECH PERPIGNAN VII (7) CANTON DE (D') SAINT ESTEVE SAILLAGOUSE MONT-LOUIS MONT-LOUIS PRADES SOURNIA OLETTE PRADES THER THUIR CERET VINCA CERET THUR PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PRADES PRADES PRADES PRADES PRADES PRADES PRADES PRADES CERET CERET CERET ARR. 66300 99999 66400 66300 66500 66140 66620 66730 96360 66110 66430 66210 66330 66720 66210 66130 66130 66160 66760 Code COMMUNES CANET EN ROUSSILLON Code INSEE non attribué BOURG MADAME CABANASSE (LA) BOULE D AMONT BOULETERNERE CANAVEILLES CAMPOUSSY CALMEILLES BOULOU (LE) BASTIDE (LA) CABESTANY CAMPOME BOLOUERE BROULLA CAMELAS BELESTA BOMPAS CAIXAS CALCE

						BV3 - Ecole des Paquerettes - Impasse Xamma
						BV4 - École des Pâquerettes - Impasse Xamma
						BV5 – École des Pâquerettes – Impasse Xamma
						BV6 - École Jean Memoz - Impasse Memoz
COMMUNES	Code	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		BUREAUX DE VOTE
CANET EN ROUSSILLON (suite)						BV7 - Ecole Jean Mermoz - Impasse Mermoz
						BV8 - École Jean Mermoz - Impasse Mermoz
						BV9 – École Jean Mermoz – Impasse Mermoz
						BV10 - École des Myosotis - 2 rue des Myosotis
						BV11 - École des Myosofis - 2 rue des Myosofis
						BV12 - École des Myosotis - 2 rue des Myosotis
CANOHES	66680	PERPIGNAN	TOULDUGES	5	98	BV1 – Salle polyvalente – 2, rue de la couloumine
						BV2 - Salle polyvalente - 2, rue de la couloumine
						BV3 - Salle des fâtes - 1, rue de la mairie
						BV4 - Salle plunvalente - Annexe école Panchot - 1,rue R. Escudier
						BV5 - Restaurant scolaire - rue des écoles
						BV6 - Centre de loisirs périscolaire- passage des droits de l'enfant
CARAMANY	96720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairle - Place de la mairie
ASFFABRE	66130	PRADES	VINCA	83	UNIQUE	Maine - Le Village
ASES DE PENE	96600	PERPIGNAN	RIVESALTES	05	UNIQUE	Marine - Salle polyvalente -Rue de l'Hôtel de Ville
CASSAGNES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Maine – 6 rue des Capitelles
CASTEIL	96500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Rue du Canigou
CASTELNOU	96300	PERPIGNAN	THUIR	90	UNIQUE	Saite des Tilleuls (entrée du village) - Allée saile des Tilleuls
CATILAR	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Ancienne Mairie – 29 rue d'En Haut
CALIDIES OF FENOUILLEDES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Espace « Caporal François Fabre » - Salle Debussy
CAUDIES DE CONFLENT	96360	PRADES	SINOT-LNOW	83	UNIQUE	Mairie – Le Village
CERBERE	66290	CERET	COTE-VERMEILLE	75	UNIQUE	Mane – 23 avenue Général de Gaulle
CERET	66400	CERET	CERET	B	90	BV1 – École Marc Chagall – Avenue Jules Ferry
100						BV2 – École Marc Chagail – Avenue Jules Ferry
						BV3 – École Marc Chagail – Avenue Jules Ferry
						BV4 – École Marc Chagall – Avenue Jules Ferry
						BV5 – École Marc Chagall – Avenue Jules Ferry
						BV6 – École Marc Chagail – Avenue Jules Ferry
C AIRA	66530	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	05	8	BV1 – Salle polyvalente – Impasse des Sports
						BV2 - Salle des Fêtes - Boulevard des Albères
						BV3 - Anciennes écoles - rue des écoles
P. C.	COSCO	PRACES	PRADES	03	05	BV1 - Salle polyvalente - 1 rue des Vignes

	100			Terrammental Control	00 TO	
						8V2 - 1 rue des Tilleufs - Villerach
CODALET	98500	PRADES	PRADES	83	UNIQUE	Salles polyvalentes - Place de la République
COLLIOURE	66190	CERET	COTE VERMENLE	8	025	BV1 - Salle polyvalente du centre culturel - Rue Jules Michelet
						BV2 - Salle polyvalente du centre culturel - Rue Jules Michelet
CONAT	96500	PRADES	PRADES	83	UNIQUE	Marine - Place du 8 mai 1945
CORBERE	86130	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle des fêtes - Rue de la mairie
COMMUNES	Code	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		BUREAUX DE VOTE
CORBERE LES CABANES	66130	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle du Conseil municipal - maine - 13 rue Pomarola
CORNEILLA DE CONFLENT	68500	PRADES	PRADES	8	UNIQUE	Bâtiment de la maine - 36 Carrer d'Amunt
CORNEILLA LA RIVIERE	96550	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle Yves Gandou - mairie - 1 rue de la Poste
CORNEILLA DEL VERCOL	66200	PERPIGNAN	ELNE	95	UNIQUE	Salle des Fêtes - Place de la République -
CORSAVY	66150	CERET	ARLES SUR TECH	8	UNIQUE	Mairie – Rue Barn d'Amont
COUSTOUGES	66260	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	95	UNIQUE	Maine- Salle des Manages – Route des Écoles
DORRES	96760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Maine - 4 Carrer Major
CLUSES (les)	66480	CERET	CERET	8	UNIQUE	Salle Polyvalente
EGAT	66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Maine - Salle des Fêtes - 1 place Colomines
PELNE	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	90	BV1 - Maine - Cité administrative - Boulevard Voltaire
						BV2 - Maine - Cité administrative - Boulevard Voltaire
						BV3 - Maine - Cité administrative - Boulevard Voltaire
						BV4 - Maine - Cité administrative - Boulevard Voltaire
						BV5 - Maine - Cité administrative - Boulevard Voltaire
						BV6 - Maine - Cité administrative - Boulevard Voltaire
ENVEITG	09299	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Maine - 14 avenue de la Gare Internationale
ERR	9999	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 1 carrer de l'Ajuntament
ESCARO	96360	PRADES	OLETTE	8	UNIQUE	Maine – Rue de l'Église
ESPIRA DE L'AGLY	00999	PERPIGNAN	RIVESALTES	05	0.5	BV1 - Salle Joan Cayrol - Salle des Fêtes - Allée Jean Teulière
						BV2 - Salle d'expression corporelle - Ecole maternelle - allée Teulière
ESPIRA DE CONFLENT	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Carrer Major
ESTAGEL	66310	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	05	UNIQUE	Salle Arago – Avenue du Docteur Torreilles – (à côté de la maine)
ESTAVAR	9899	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Maine - 6 place Sant Jumoa
ESTOHER	66320	PRADES	VINGA	03	UNIQUE	Mairie - Rue de l'École
EUS	999	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Maine - Carrer de l'Ajuntament
EYNE	96800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Maine - Cal Martinet
FEILLUNS	66730	PRADES	SOURNIA	05	UNIQUE	Maine - 1 Place de la Maine
FENOUILLET	96220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	05	UNIQUE	Maine - La Vilasse
FILLOLS	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Maine - Le Village
FINESTRET	96320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie – Plaça del Firal

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Annexe n°1 à l'arrêté du 25 août 2011 Bureaux de vote

DOLLO CONTROL OF	Caran	DDANGO	SHICLENON	20	O CONT	Majela - 420 Duo do Cajet Thomas
ON PEURUOSE	00000	O DO	Signal - Foods	3	00000	אומווים ביים ביים ביים ביים ביים ביים ביים
FONTRABIOUSE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	8	UNIQUE	Maine – 1 rue du Planas
FORMIGUERES	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Maine - 1 place de l'Église
FOSSE	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	05	UNIQUE	Mairie – Les Cabanes
FOURQUES	99300	PERPIGNAN	THUIR	90	UNIQUE	Maine – Place de la Maine
FULLA	00999	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - 1 Cami de Serdinya
GLORIANES	66320	PRADES	VINCA	83	UNIQUE	Maine - Place de la Maine
Numéro INSEE non attribué			A THE SAME AND A SAME			THE PARTY OF THE P
COMMUNES	Code	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		BUREAUX DE VOTE
ILLE SUR TET	96310	PRADES	VINÇA	03	03	BV1 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin
			7			BV 2 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin
						BV 3 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin
лосн	66320	PRADES	VINCA	03	UNIQUE	Maine - Carrer Major
JUJOLS	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Maine - Le Village
AMANERE	66230	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie - 9 Carrer del Cingla
LANSAC	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	23	UNIQUE	Maine - 52 rue de la Maine
#AROQUE DES ALBERES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	95	0.5	BV 1 - Mairie - Salle du Conseil municipal - Rue Carboneil
						BV2 - Salle polyvalente
A ATOUR BAS ELNE	96200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	05	0.5	BV1 - Salle des Fêtes - rue Saint-Jacques
	ON THE PROPERTY OF			5		BV2 - Cantine scolaire - Avenue Pierre Camps
A ATOUR DE CAROL	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	83	UNIQUE	Maine - 6 place Carolane
LATOUR DE FRANCE	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	05	UNIQUE	Maine - Salle des Pêtes - Avenue Guy Malé
LESQUERDE	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	0.5	UNIQUE	Maine - 27 Grand Rue du Capitoul
LLAGONNE(LA)	66210	PRADES	WONT-TONIS	8	UNIQUE	Mairie - Salle du conseil municipal - Promenade du Prè de la VIIIe
LAURO	96300	PERPIGNAN	THUIR	8	UNIQUE	Mairie – 1 place du Platane
TIPO	96800	PRADES	SAILLAGOUSE	8	UNIQUE	Mairie – Route d'Eyne
LLUPIA	96300	PERPIGNAN	THUIR	8	UNIQUE	Salle Louis Amade – rue la carrerassa
MANTET	96360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Place de la République
MARQUIXANES	96320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie-Salle de réunions – Rue des Écoles
MASOS (LOS)	96500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Salle des Fêtes - C.D. 24 - Llonet
MATEMALE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie – 1 place de la Mairie
MAUREILLAS/LAS ILLAS	96480	CERET	CERET	8	03	BV1 – Foyer municipal , route de Las Illas
						BV2 - Foyer municipal, route de Las Illas
						BV3 - Annexe de la mairie - Las Illas
MAURY	66460	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	05	UNIQUE	Maine – Place de la Mairie
MILAS	66170	PERPIGNAN	MILLAS	S	8	BV1 - Centre socio-culturel - Allée Henri Barbusse
						BV2 - Centre socio-culture - Allée Henn Barbusse

						BV3 - Centre socio-culturel - Allée Henn Barbusse
. Section 1						BV4 - Centre socio-culturel - Allée Henri Barbusse
MOLITG LES BAINS	96500	PRADES	PRADES	88	UNIQUE	Maison communale - 5 Carretera del Coll de Jau
Numéro INSEE non attribué		Commence of the second	のないのでは、 「大きな」というでは、 「大きな」というな。 「大きな」というでは、 「ちな」というでは、 「ちな」というでは、 「ちな」というでは、 「ちな」というでは、 「ちな」というでは、 「ちな」というでは、 「ちな」 「ちな」 「いきな」	STATE STATE OF THE		
MONTALBA LE CHATEAU	66310	PRADES	VINÇA	83	UNIQUE	Mairie – 11 Cami d'Ille
MONTAURIOL	98300	CERET	CERET	S	UNIQUE	Mairie – Le VIIIage
MONTBOLO	96110	CERET	ARLES SUR TECH	8	UNIQUE	Maine – 2 rue de l'Église
MONTESCOT	96200	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	Saile des fêtes - 2 rue du Roussillon
MONTESOUIEU des ALBERES	96740	CERET	ARGELES SUR MER	8	UNIQUE	Mairie - Salle Jean Thubert - Grand'Rue
MONTFERRER	66150	CERET	ARLES SUR TECH	8	UNIQUE	Maine – Rue Principale
COMMUNES	Code	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		BUREAUX DE VOTE
MONT LOUIS	66210	PRADES	MONT-LOUIS	63	UNIQUE	Maine - boulevard Vauban
MONTNER	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	05	UNIQUE	Foyer rural – 15 rue de la République
MOSSET	96500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Maine - Salle du Conseil Municipal - Balco de la Solana
NAHUJA	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	93	UNIQUE	Maine – plaça Municipi
NEFIACH	66170	PERPIGNAN	MILLAS	83	UNIQUE	Salle des Fêtes - Le Forrail
OHEDES	96500	PRADES	PRADES	83	UNIQUE	Maine – carrer dels pastours
NYER	66360	PRADES	OLETTE	8	UNIQUE	Maine – place de la Maine
OF COME LODGELLO VIA	96120	PRADES	SAILLAGOUSE	8	25	BV1 - Salle des fêtes d'Oodeillo - avenue Pr Trombe - transfert temporaire ju 1er nars 2013 pour travaux- Le bureau de vote n° 1 réintègrera ensuite la sa Conseil Municipal
						BV2 - Groupe scolaire La Forêt - 1 allèe des écoles
CLETTE	66360	PRADES	OLETTE	03	02	BV1 - Salle des Fêtes située sous les bureaux de la marire - Av. Gal de Gar
						BV2 – École – maine annexe de Évol – Place Ludovic Massé
SWO	66400	CERET	CERET	95	UNIQUE	Mairie – salle polyvaiente située au rez-de-chaussée
OPOUL PERILLOS	00999	PERPIGNAN	RIVESALTES	05	UNIQUE	Mairie - 22 avenue Pierre Estirac
OREILLA	66360	PRADES	OLETTE	8	UNIQUE	Mairie - Salle polyvalente - L e Village
ORTAFFA	96560	PERPIGNAN	ELNE	8	UNIQUE	Mairie - Salle du 3ème âge - Place du Clocher
OSSEJA	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	83	UNIQUE	Maine - place Saint Paul
Numéro INSEE non attribué	2 1 2					
PALAU DE CERDAGNE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	8	UNIQUE	Maine – 15 rue du Marquis de Tillere
PALAU DEL VIDRE	06999	CERET	ARGELES SUR MER	B	23	BV1 - Mairie - Place de la République
						BV2 - Groupe scolaire - Chemin de Batipalmes
PASSA	66300	PERPIGNAN	THUIR	98	UNIQUE	Salle des Fêtes - Rue de la Tramontane
Numéro INSEE non attribué					2000	1917 Cabinitalization Direct Automotive De Cabinitalization
PERPIGNAN	00099	PERPIGNAN	PERPIGNAN 1	20 00	890	DV 1 - Groupe Scolaire Leon Bluit - Avenue Di Schweizer
			PERPIGNAN 1	0.5		BV2 - Groupe scolaire Leon Blum - Avenue Un Schweltzer
			PERPIGNAN 1	05		BV3 - Groupe scolaire Leon Blum - Avenue Lit Schweitzer

sefert temporaire jusqu'au régrera ensuite la salle du

Jes écoles inie – Av. Gal de Gaulle

1 à l'arrêté du 25 août 2011 Bureaux de vote

Annexe n°1
PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

			PERPIGNAN 1	05	BV4 - Groupe sociaire Léon Blum - Avenue Dr Schweitzer
			PERPIGNAN 1	0.5	BV5 - Groupe sociaire Victor Hugo - Rue Racul Dufy
			PERPIGNAN 1	02	BV6 - Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Racul Dufy
			PERPIGNAN 1	02	BV7 - Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Raoul Dufy
			PERPIGNAN 2	83	BV8 - Couvent des Minimes - Rue Rabelais
			PERPIGNAN 2	63	BV9 - Couvent des Minimes - Rue Rabelais
			PERPIGNAN 2	63	BV10 - École Jean Alio - Place Cassanyes
			PERPIGNAN 2	03	BV11 - École Jean Alio - Place Cassanyes
			PERPIGNAN 2	03	BV12 - École Jean Allo - Place Cassanyes
			PERPIGNAN 2	03	BV13 - Salle des Libertés - 3 nue Edmond Bartissol
			PERPIGNAN 3	01	BV14 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valèry
			PERPIGNAN 3	01	BV15 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			PERPIGNAN 3	6	BV16 Groupe sociaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valèry
COMMUNES	Code	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE
PERPIGNAN (suite)			PERPIGNAN 3	10	BV17 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			PERPIGNAN 3	5	BV18 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			PERPIGNAN 4	10	BV19 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornand
			PERPIGNAN 4	ů.	BV20 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Omano
			PERPIGNAN 4	10	BV21 - Groupe scolaire Anatole France - Piace Colonel d'Omano
			PERPIGNAN 4	10	BV22 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Omano
			PERPIGNAN 4	0.0	BV23 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Omano
			PERPIGNAN 4	10	BV 24 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau
			PERPIGNAN 4	.00	BV25 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau
			PERPIGNAN 4	10	BV26 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Rue Foment de la Sardane
			PERPIGNAN 4	10	BV27 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Rue Foment de la Sardane
			PERPIGNAN 4	10	BV28 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Rue Fornent de la Sardane
			PERPIGNAN 4	10	BV29 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts
			PERPIGNAN 4	ъ	BV30 - Groupe scolaire Vertefeuille - Rue de Villelongue dels Monts.
			PERPIGNAN 5	00	BV31 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	01	BV32 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	01	BV33 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	10	BV34 - Groupe scolaire Édouard Hernot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	0.0	BV35 - Groupe scolaire Edouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	04	BV36 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	10	BV37 - Groupe scolaire Édouard Hemot – Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	6	BV38 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 6	83	BV39 - Hôtel de Ville - Place de la Loge - Salle Paul Alduy

Page 7

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

BV64 - Maine du Quartier Nord - Salle Polyvalente - Rue Jardins St Louis BV65 - Maine du Quartier Nord - Salle Polyvalente - Rue Jardins St Louis BV66 - Mairie du Quartier Nord - Salle Polyvalente - Rue Jardins St Louis BV47 - Groupe scolaire Simon Boussiron - Avenue General Gilles BV48 - Groupe scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles BV49 - Groupe scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles BV50 - Groupe scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles BV51 - Groupe scolaire Claude Simon - Chemin de la Roseraie BV52 - Groupe scolaire Claude Simon - Chemin de la Roseraie BV56 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse BV57 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse BV58 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse BV59 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse BV60 - Groupe scolaire Émile Roudayre - Avenue Roudayre BV62 - Groupe scolaire Émile Roudayre - Avenue Roudayre BV63 - Groupe scolaire Émile Roudayre - Avenue Roudayre BV61 - Groupe scotaire Émile Roudayre - Avenue Roudayre BV46 - Groupe scolaire Les Platanes - Rue des Dahlias BV55 - École Jean-Jacques Rousseau - Rue Courteline BV53 - École Jean-Jacques Rousseau - Rue Courteline BV54 - École Jean-Jacques Rousseau - Rue Courteline BV45 - Groupe scolaire Les Piatanes - Rue des Dahlias Maine - salle du Conseil Municipal - avenue de France BV42 - École Jules Ferry - Boulevard des Pyrénées BV43 - École Jules Ferry - Boulevard des Pyrénées BV44 - École Jules Ferry - Boulevard des Pyrénées BV68 - Ecole du Pont Neuf - Rue Isidore Hondrat BV67 - École du Pont Neuf - Rue Isidore Hondrat BV41- Salle polyvalente - 52 rue Maréchal Foch Mairie - salle des mariages - Boulevard National BV1 - Salle Jean Jaurès - Avenue de Bompas BV2 - Salle Jean Jaurès - Avenue de Bompas BV2 - Centre culturel - Rue Ferdinand José BV1 - Centre culturel - Rue Ferdinand José BV40 - Hôtel de Ville - Place de la Loge Mairie - Rue de la mairie BUREAUX DE VOTE UNIQUE UNIQUE UNIQUE 8 B CIRC. 8888 8 5 5 5 88 88888 5 5 50 8 5 8 888 8 5 5 5 5 5 5 8 5 5 CANTON DE (D') PERPIGNAN 6 PERPIGNAN 6 PERPIGNAN 6 PERPIGNAN 6 PERPIGNAN 8 PERPIGNAN 8 PERPIGNAN 8 PERPIGNAN 8 PERPIGNAN 9 PERPIGNAN 6 PERPIGNAN 7 PERPIGNAN 7 PERPIGNAN 7 PERPIGNAN 7 PERPIGNAN 8 PERPIGNAN 8 PERPIGNAN 8 PERPIGNAN 7 PERPIGNAN 7 PERPIGNAN 7 PERPIGNAN 7 RIVESALTES RIVESALTES SOURNIA MILLAS CERET PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PRADES CERET ARR. 00999 66370 66380 66480 66730 Code COMMUNES PEZILLA DE CONFLENT PEZILLA LA RIVIERE PERPIGNAN (suite) PEYRESTORTES PERTHUS (LE) ₽ĭd

						BV3 - Salle Louis Torrellles - Parking Ste Anne - Rue Ste Anne
						BV4 - École Louis Torcatis - Cantine scolaire - Rue Ste Anne
PLANES	66210	PRADES	MONT-LOUIS	83	UNIQUE	Mairie - Le Village
PLANEZES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie - 18 place de la République
POLLESTRES	66450	PERPIGNAN	TOULOUGES	5	83	BV1 - Salle Polyvalente Jordi Barre - Avenue Pablo Casals
						BV2 - Salle Polyvalente Jordi Barre - Avenue Pablo Casals
						BV3 - Salle Polyvalente Jordi Barre - Avenue Pablo Casals
PONTEILLA-NYLS	96300	PERPIGNAN	THUIR	70	0.5	BV1 - Maine de Ponteilla - Rue du Conflent
						BV2 - Annexe mairie de Nyls - Avenue de Pollestres
PORTA	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Maine - 14 Route Nationale
PORTE PUYMORENS	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – 1 place de la Mairie
PORT VENDRES	99999	CERET	COTE VERMEILLE	95	03	BV1 - Mairie - 8 rue Jules Pams
	E .			į.		BV2 - Centre culturel - place Castellane
						BV3 - École maternelle - rue Aristide Briand
PRADES	96500	PRADES	PRADES	03	05	BV1 - Salle « Le Foiral » - Impasse du Foirail
	L					BV2 - Salle du Pessèbre : Rue San Juan de Porto Rico
						BV3 - Salle Maternelle Pasteur
COMMUNES	Code	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		BUREAUX DE VOTE
PRADES (suite)						BV4 - Salle Kitzingen - Plaine Saint-Martin
						BV5 – Salle El Geicen – Rue de la Basse
PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	66230	CERET	PRATS DE MOLLONA PRESTE	8	UNIQUE	Mairie - Salle des Manages - 6 rue Porte de France
PRATS DE SOURNIA	66730	PRADES	SOURNIA	0.5	UNIQUE	Maine - 20 rue du Balcon de Fenouitlédes
PRUGNANES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	05	UNIQUE	Salle des Fêtes - Place de la Fontaine
PRUNET ET BELPUIG	130	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Maine - La Trinité
PUYVALADOR	66210	PRADES	WONT-LOUIS	8	02	BV1 - Mairie de Puyvalador - 4 carrer del Rentador
						BV2 - Salle polyvalente de Rieutort
à	96360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Marie - 12 place Saint-Paul
RABOUILLET	66730	PRADES	SOURNIA	05	UNIQUE	Mairie – place de la commune
RAILLEU	66360	PRADES	OLETTE	93	UNIQUE	Salle des fêtes
RASIGUERES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	05	UNIQUE	Maine - Place de la Maine
REAL	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Maine – route de Formiguères
REYNES	66400	CERET	CERET	3	03	BV1 -Mairie - Le Village
						BV2 - Immeuble communal # Les Échoppes du Pont *
RIASIRACH	96500	PRADES	PRADES	8	UNIQUE	Salle des Fêtes - Rue de la Mairie
RIGARDA	96320	PRADES	VINÇA	83	UNIQUE	Maine – 3 route de Vinça
Numéro INSEE non attribué				# 1 P.W.S.S	HAVE TO SEE	
TOWNERS TOO	GRADO	PERPIGNAN	RIVESALTES	05	98	BV1 -Centre associatif et culturel - Place du General de Gaulle

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

3V6 - Espace Léo Lagrange - Saile Condorcet - 231 av. Général de Gaulle BV7 - Espaça Léo Lagrange - salle Dolto - 231 av. Général de Gaulle BV2 - Mairie (salle d'exposition) - 10 allée de la Liberté - B.P. 16 BV1 - Mairie (salle du Conseil) - 10 allée de la Liberté - B.P. 16 BV1 - Mairle - Salle Jean Jaurès - 5 rue de la République 8V2 – Musée du Mas Carbasse – place du Mas Carbasse BV1 - Salle polyvalente - 19 rue Georges Clémenceau BV4 - Salle Genin de Régnes - Avenue du Roussillon BV3 - Salle Méditerranée - Place de la Méditerranée 8V4 - Halle Frison Roche - Allée de la Méditerranée BV5 - Halle Frison Roche - Allée de la Méditerranée BV5 - École matemelle MET - Rue François Arago BV6 - École matemelle MET - Rue François Arago Mairie - Salle du Conseil Municipal - 4 Carrer Gran BV7 - Foyer des personnes âgées - Rue Mirabeau BV8 - Espace Saint-Mamet - Route de Perpignan BV2 - Gymnase Municipal - Rue Jean Mermoz BV1 - Gymnase Municipal - Rue Jean Mermoz BV3 - Club du 3ême âge - Rue des Oiseaux BV5 - Salle « Ami Club » - Avenue du Stade BV2 - École Noguères - rue Auguste Rodin BV4 - Maine - Place de l'Europe (salle Riu) BV2 - Mairie - 53 avenue Maréchal Joffre BV6 - Les Domes - Avenue de la Marne BV8 - Yacht club - Quai Arthur Rimbaud BV9 - École Alain - Rue Albert Camus BV3 - Salle Derroja - avenue Derroja BV2 - École Pons - Rue Émile Parès BV1 - Mairie - Rue Alexandre Dumas Salle polyvalente - Allée des Sports Salle des Fêtes - Rue de la Mairie Centre culturel - Route de Fuilla Maine - 2 place de Centernach Maine - 3 carrer del Canigo Mairie - Place Oliva BV3 - Halle à marée BUREAUX DE VOTE UNIQUE UNIQUE UNIQUE SNIGUE UNIQUE UNIQUE SNIGHE 02 8 8 8 8 CIRC. 8 8 888 8 88 02 8 88 SAINT LAURENT SALANQUE SAINT PAUL DE FENOUILLET ARGELES SUR MER LA COTE RADIEUSE ARGELES SUR MER CANTON DE (D') SAILLAGOUSE SAINT ESTEVE OLETTE MILLAS MILLAS THUR VINCA PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PRADES PRADES PRADES CERET CERET ARR. 66170 66240 66170 66740 66510 66300 66750 Code 66360 96800 66220 06999 STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE ST GENIS DES FONTAINES COMMUNES ST FELIU D AMONT LST CYPRIEN (suite) ST FELIU D AVALL ST HIPPOLYTE SAILLAGOUSE ST CYPRIEN ST ESTEVE ST ARNAC SAHORRE ST ANDRE RODES

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

BV2 – Centre culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades Agora (plage) BV4 -Centre culturel l'Oméga - 2 rue des Cyclades Agora (plage) BV1 -Maine (salle des Mariages) - Rue Paul Vaillant-Couturier BV2 - Maine - salle polyvalente - 2 boulevard du 8 mai 1945 BV1 -Maine - salle polyvalente - 2 boulevard du 8 mai 1945 BV1 - Salle communale - Impasse du Boulodrome (village) BV3 - Salle communale - Impasse du Boulodrome (village) BV6 - Salle polyvalente - Chemin de Leucate (bureau 6) BV2 - École Joseph Cortada - Chemin de Leucate BV3 - École Pablo Casals - Avenue Pablo Casals Salle Marcel Cazeilles - 4 piace de la République BV4 - Salle Mannade - Boulevard Nicolas Canal BV5 - École Romain Vidal - Chemin de Leucate BV2 - Salle des mariages - cour Carcassonne Salle des Réunions/mariages - Rue de l'Église BV7 - Salle polyvalente - Chemin de Leucate BV1 -Foyer rural - Boulevard Nicolas Canal Maine (salle des fêtes) - Veinat de l'école BV1 - Salle des Fêtes - rue Gaston Clos BV1 - Foyer rural - Avenue Pézières BV2 - Foyer rural - Avenue Pézières BV1 - Foyer Rural Jean Cortie BV2 - Foyer Rural Jean Cortie Maine - Ancien presbytère Mairie - 4 rue Abdon Poggi Maine - place Michel Aris Mairie - 2 rue du Panader BV2 - Salle des Fêtes Mairie - Rue Creueta Centre socio-culturel -Mairie - Grand Rue Maine - le Village BV4 -Gymnase Salle des fêtes BV3 -Gymnase BUREAUX DE VOTE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE CNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE 99 3 8 62 8 8 07 CIRC. 8 888 g 8 8 88 88 8 88 इ इ 8 8 8 PRATS DE MOLLO/LA PRESTE PRATS DE MOLLO/LA PRESTE SAINT PAUL DE FENOUILLET SAINT PAUL DE FENOUILLET ST LAURENT DE LA SLOUE CANET EN ROUSSILLON CANET EN ROUSSILLON LA COTE RADIEUSE ARLES SUR TECH CANTON DE (D') SAILLAGOUSE MONT-LOUIS MONT-LOUIS RIVESALTES OLETTE OLETTE MILLAS THUR CERET PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PRADES PRADES PRADES PRADES CERET PRADES PRADES CERET CERET CERET ARR. 66270 66470 00999 66210 66280 66360 66260 66110 66220 66310 66220 66360 66400 66250 96800 Code 66300 66260 ST LAURENT DE LA SALANQUE ST PIERRE DELS FORCATS ST LAURENT DE CERDANS COMMUNES ST PAUL DE FENOUILLET ST JEAN PLA DE CORTS ST MICHEL DE LLOTES SALSES LE CHATEAU ST JEAN LASSEILLE SERRALONGUE STELEOCADIE ST NAZAIRE SOLER (LE) STE MARIE ST MARSAL ST MARTIN SERDINYA SALEILLES SAUTO SANSA Page 27

Page 11

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

BV5 - Maison des associations -rez-de-chaussée- Espace Léo Lagrange - Place BV2 - Maison Jeunes et Culture - Saile du 3ême âge - Bd Grégory BV3 - Maison Jeunes et Culture - Salle du billard - Bd Grégory BV1 - Maison Jeunes et Culture - Salle Léon-Jean Grégory BV1 - Groupe scolaire Jules Verne - Rue Alphonse Daudet BV2 - Groupe scolaire Jules Verne - Rue Alphonse Daudet BV3 - Groupe scolaire Jules Verne - Rue Alphonse Daudet BV4 - Maison Jeunes et Culture - Salle Léon-Jean Grégory BV4 - Salle polyvalente - Entrée parking de la Poste BV3 - Salle polyvalente - Entrée côté place Abelanet Foyer Rural - R.D. 619 - Place de la République BV1 - Salles des Fêtes 1 - Rue de la Sardane BV2 - Salle des Fêtes 2 - Rue de la Sardane BV2 - Saile des Fêtes - Avenue Jules Ferry BV1 - Foyer des aînés - Place Abelanet BV5 - Salle Martin Vivès cloisonnée BV3 - Salle Martin Vivès cloisonnée Salle Saint Génis rue de la Soulane Mairie - 18, place de la promenade BV4 - Salle des Fêtes cloisonnée Mairie - place de la République BV5 - Ecole Michel Maurette BV6 - École Michel Maurette Mairie - 2 rue des Ecureuils Maine - 13 cami del Canigo Mairie - Avenue du Vallespir Mairie - 8 rue de la Mairie Mairie - route de Sournia Mairie - rue des rocailles Mairie - place du village Maine - route de la Llau 3 bis route d'Andorre Maine - Place Nova Salle polyvalente BUREAUX DE VOTE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE SUSUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE CNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE UNIQUE 8 8 8 8 CIRC. 88 888 888 8 8 5 B 8 20 8 8 g 88 PRATS DE MOLLO/LA PRESTE SAINT LAURENT SALANQUE LATOUR DE FRANCE ARGELES SUR MER ARLES SUR TECH CANTON DE (D') SAILLAGOUSE TOULOUGES OLETTE SOURNIA SOURNIA SOURNIA PRADES OLETTE THUR THUR THUR CERET ELNE THUR PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PRADES PRADES PRADES PRADES PRADES PRADES PRADES CERET CERET CERET CERET ARR. 66130 66300 66110 96300 66440 66350 06999 66360 66730 66400 66320 66120 96500 66720 66230 00639 66200 96360 66300 Code COMMUNES Numéro INSEE non attribué THUES ENTRE VALLS TARGASONNE TORREILLES TOULOUGES TREVILLACH THUIR (suite) SOUANYAS LARERACH CORDERES **TRESSERE** LAURINYA **FAUTAVEL** TERRATS ECH (LE) SOURNIA SOREDE TAILLET LAULIS THEZA HUIR

	-	200	***************************************	800	ALC: N	
TRILA	07799	PRACES	SOURNE	70	SNISSE	ואפונופ - ס מופנים מפון מי ואפונופ
TROUILLAS	96300	PERPIGNAN	THUIR	B	UNIQUE	Salle des Fêtes - Avenue des Albères
LR.	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	63	UNIQUE	Maine - place Oliva
URBANYA	96500	PRADES	PRADES	63	UNIQUE	Maine - Le Village
VALCEBOLLERE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	83	UNIQUE	Maine - 2 carrer Gorro Blanc
VALMANYA	66320	PRADES	VINÇA	83	UNIQUE	Mairie – place du Général Casso
VERNET LES BAINS	96500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Maine - place de l'entente cordiale
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	86500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Salle Lannelongue (anciennement salle Jauffret) – 23 rue St Jacques
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	66410	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	05	02	BV1 - Mairie - salle des fêtes - 22 avenue du Littoral
						BV2 - Salle Maréchal Joffe
VILLELONGUE DELS MONTS	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	UNIQUE	Salle polyvalente
VILLEMOLAQUE	98300	PERPIGNAN	THUIR	8	UNIQUE	Foyer de la Salle des Fêtes - Place de la République
VILLENEUVE DE LA RAHO	66180	PERPIGNAN	ELNE	8	25	8V1 – Salle des fêtes – 1 rue Général de Gaulle
						BV2 - Espace jeunes - avenue du Roussillon
VILLENEUVE LA RIVIERE	66610	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	05	UNIQUE	Maine - Salle du conseil municipal - Avenue du Canigou
Numéro INSEE non attribué		III III SANIIO SANII		WING SHIPS		を 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
VINCA	66320	PRADES	VINÇA	SS	UNIQUE	Salle des fêtes Pierre Gipulo - 17 avenue Général de Gaulle
MINGRAD	9999	PERPIGNAN	RIVESALTES	8	UNIQUE	Mairie – 7 place de la République
SVIRA	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Marie – rue de la fontaine
SHAN	66490	CERET	CERET	97	UNIQUE	Maine - 3 rue de la Maine
WVIER (I E)	66730	PRADES	SOURNIA	05	UNIQUE	Maine - 8,10 rue principale

Page 29

Annexe n°2 à l'arrêté du 25 août 2011 Emplacements d'affichage

INSEE	COMMUNES	postal	ARR	CANTON DE (D')	CIRC.		EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
100	ALBERE (f)	66480	CERET	CERET	8	10	PANNEAUX, place de la mairie
000		66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	20	Place Henri Sayroux - GRILLES du Parc Écoiffier
***							Rue du Paradis – MUR de la maine
							Croisement de la rue des Compagnons et de l'avenue de Perpignan - PANNEAUX
							Boulevard du 8 mai - CLÔTURE du centre de loisirs.
							Croisement de l'avenue Jean Jaurès et de l'avenue du Littoral : GRILLES de l'école primaire
							Croisement de la route du Goif et de la route de Saint-Cyprien : PANNEAUX
							Crossment de la rue A. Bouille et de la rue P. Picasso : PANNEAUX
200	SAMELE IN BAINS, DALALDA	66110	CERET	ARLES SUR TECH	8	01	Devant la maine – 5 Rue des Thermes : PANNEAUX
200							Ancien Théâtre de Verdure - Rue des Thermes : PANNEAUX
							Alièe de la Liberté : PANNEAUX
							Devant la maine de PALALDA - Rue du Bac - PANNEAUX
							Cami dei Firal à PALALDA : PANNEAUX
							Super Amélie : PANNEAUX
							Boulevard de la Petite Provence : PANNEAUX
							Route de Céret H.L.M. Estanyoi : PANNEAUX
1							Route du Col du Fourtou – devant la caserne des Pompiers : PANNEAUX
							62 Avenue du Vallespir – devant la crèche : PANNEAUX
200	Solloe)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	8	8	PANNEAUX implante devant la mairie - Place du Coc d'Or
3 3		66760	PRADES	SAILLAGOUSE	8	10	PANNEAUX implante devant la mainle - 39 route des Pyrénées
NO.		66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET		01	Cour de la marie – Rue de l'Aqueduc
700		96320	PRADES	SOURNIA	05	10	PANNEAUX - Carrer de la Tourre
and and	1	92200	CERET	ARGELES SUR MER	24	14	VILLAGE - Allee Ferdinand Buisson: PANNEAUX face à la MAIRIE
3							VILLAGE - Rue de la Convention - PANNEAUX Angle rue du 14 juillet
							VILLAGE - PANNEAUX avenue du 8 mai, près du Rond-Point de Collioure
							VILLAGE - PANNEAUX devant le parking de la piscine
							VILLAGE - PANNEAUX place Gambetta, côté Centre Médical
							VILLAGE - Chemin de la Cérique - PANNEAUX face au cimetière
							VILLAGE - Rue du 14 Juillet - Rond-point de l'école Granotera
							VILLAGE - Avenue of Hürth - PANNEAUX entre station d'essence et chemin de Palau
							VILLAGE - Avenue du Marasquer : PANNEAUX devant fécole primaire Curle-Pasteur
							PLAGE - Rond-point d'arrivée Plage : PANNEAUX côté parking des Platanes
							PLAGE - Avenue du Tech : PANNEAUX au rond-point Jole et Lumière
							PLAGE - Avenue du Grau : PANNEAUX à l'entrée du port.
							PLAGE - Parking place de l'Europe : PANNEAUX face aux bureaux de la police municipale
							PLAGE DU RACOU : avenue de la Torre d'en Sorra – PANNEAUX devant la résidence Comte de Taillefer

Annexe n°2 à l'arrêté du 25 août 2011 Emplacements d'affichage

ENTALES	
JEES-ORIE	
SES PYREN	
ECTURE D	
PREF	

NSEE	COMMUNES	postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	2000	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
600	ARLES SUR TECH	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	03	PANNEAUX Baills de la maine
							PANNEAUX Avenue de l'Alzine Rodone
							PANNEAUX - Route Nationale Can Partère
010	AYGUATEBIA	098390	PRADES	OLETTE	03	10	Rue de la Mairie - PANNEAUX sur le parking de l'entrée du village
	BAGES	02999	PERPIGNAN	ELNE	8	04	PANNEAUX devant la mairie - Avenue Jean Jaurès
							PANNEAUX devant la salle polyvalente - Rue Molière
							PANNEAUX devant feccle primaire - Route d'Ortaffa
							PANNEAUX devant l'école materneire - 2 bis, rue des Muscats
012	ВАНО	86540	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	05	05	PANNEAUX sur la place du 8 mai 1945
							PANNEAUX sur parking de la place de Guardia
013	BAILLESTAVY	66320	PRADES	VINCA	8	10	PANNEAUX implantes au lieu-dit Le Village
1	BAIXAS	96390	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	0.5	PANNEAUX - Rue des Cordiers - sur mur de clôture du Foyer Rural
							PANNEAUX Avenue Maréchal Joffre devant le mur attenant au Château les Pins
w	BANYIES DELS ASPRES	98300	CERET	CERET	8	10	PANNEAUX sur le mur du garage communal de la rue du Thou
016	BANYULS SUR MER	66650	CERET	COTE VERMEILLE	B	92	PANNEAUX face a la maine – Avenue de la République
							Marché - PANNEAUX Angle de la rue du 14 juillet et de la rue St Sébastien
							PANNEAUX avenue de la Gare - Face a la residence La Grande Bieue
							PANNEAUX sur l'avenue De Gaulle – au lieu-dit Pont du Puig del Mas
			A STATE OF THE PARTY OF			2	PANNEAUX au Mas Reig à la route des Crêtes
210	BARCARES (LE)	66420	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	05	65	PANNEAUX face a l'hôtel de ville - boulevard du 14 juillet
							PANNEAUX implantes devant le Mas d' l'Ille – Bid des Rois de Majorque
							PANNEAUX implantés devant le Tennis Club – Avenue de la Coudalère
							PANNEAUX sur la place du village – Bid de la Côte Vermeille
							PANNEAUX devant le centre culturel Cocteau Marais – Avenue du Paquebot des Sables
018	BASTIDE (LA)	66110	CERET	ARLES SUR TECH	8	6	PANNEAUX installés sur la ciôture extérieure du jardin de la mairie
010	BEI ESTA	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	25	5	PANNEAUX posés sur le mur de la maine - 1 place de la Maine
000	BOI DURE	66210	PRADES	WONT-LOUIS	8	02	PANNEAUX implantes devant la maine – Place Pierre Patau
3							PANNEAUX posés avenue du Serrat de l'Ours
160	BOMPAS	66430	PERPIGNAN	PERPIGNAN VII (7)	5	05	PANNEAUX implantes place David Vidal
							PANNEAUX situés Mas Pams, avenue de La Martine
200	BOLL F.D. AMONT	66130	PRADES	PRADES	03	6	PANNEAUX posés dans le parking situé à l'entrée du village
1 2	DOS THEN THE	96130	PRADES	VINCA	88	10	PANNEAUX implante au 6 bis. Cami Réal
700	BOULDINE)	96160	CERET	CERET	8	20	PANNEAUX devant la mainle - Avenue Léon-Jean Grégory
							PANNEAUX situe Cours du Pic Estelle
							PANNEAUX sur l'Avenue d'En Carbouner
							PANNEAUX apposés sur la ciòture de l'avenue Jean Moulin
							PANNEAUX apposés sur la clôture de la place Jean Jaurès
							PANNEAUX de la rue Arago
							PANNEAUX de la rue du 4 septembre
1	the same of the sa	00000	908050	BS100011180	V.5	5	PANNEAUX sur la place de Catalogne – devant la mairie

Annexe n°2 à l'arrêté du 25 août 2011 Emplacements d'affrchage

	COMMUNES	postal	ARR	CANTON DE (D')	CIRC.		EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
500	BROUNTA	66620	PERPIGNAN	THUIR	B	20	PANNEAUX implantes devant le centre culturel
							PANNEAUX apposés sur la Place du Marché (rue Julien Panchot)
027	CABANASSE (LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	63	05	PANNEAUX implantes sur le parking de la maine – Avenue Lax
							EMPLACEMENTS sur le mur Carcasona de l'avenue Lax
820	CABESTANY	66330	PERPIGNAN	PERPIGNAN III (3)	10	13	PANNEAUX implantes devant l'École Prévert – Avenue du Roussillon
200				A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH			PANNEAUX posés devant les H.L.M. Las Bruxes - Avenue Freinet
							PANNEAUX stues dans l'avenue François Mitterand
							PANNEAUX situés sur le parking de l'avenue de la Madeleine
							PANNEAUX devant la maine - Place des Droits de l'Homme
							PANNEAUX face a ta pharmacie du Roussillon - Avenue de Perpignan
							PANNEAUX de 16cole Buffon - Rue du Pérgord
							PANNEAUX sur le boulevard Picasso - Coste Rouge
							PANNEAUX apposes devant le centre commercial Bajoles - Av. Dauphine
							PANNEAUX erges devant les ateliers municipaux - Av. Carbonne
							PANNEAUX au Mas Guendo - Angle rue Caquot et avenue Ampère
							PANNEAUX devant le parking du Centre Culturel - Av. 19 mars 1962
							PANNEAUX implantés devant le château d'eau de la rue du Pengord
000	09×90	96300	PERPIGNAN	THUIR	8	10	PANNEAUX sur la place de la Mairie
050	10 ac	00999	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	03	5	PANNEAUX apposés route d'Estagei – devant la terrasse du café
030	CALMELLES	98400	CERET	CERET	8	10	PANNEAUX le long du mur communal - boulodrome - chemin de la Fontaine
033	CAME AS	96300	PERPIGNAN	THUR	8	10	PANNEAUX sur le parking à côté de la maine.
034	CAMPOARE	96500	PRADES	PRADES	83	10	PANNEAUX implantés Route de la Castellane
035	CAMBOLISSY	66730	PRADES	SOURNIA	02	10	PANNEAUX implantes face à la maine - Carrer Nou
300	CONTRACT	96360	PRADES	OLETTE	8	16	PANNEAUX situes face à la maine – Place de la Fontaine
200	NO THE POST OF THE PARTY OF THE	86140	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	05	20	PANNEAUX poses place St Jacques – Face à la maine
3							PANNEAUX implantes Impasse Xamma - face à l'école Pâquerettes / tennis
							PANNEAUX mis avenue de Catalogne, entre Poste et Fontaine
							PANNEAUX ériges impasse J. Mermoz – devant l'école JeanMermoz
							PANNEAUX apposés avenue E. Savvy, au droit de l'école des Myositis
							PANNEAUX installes place de la Côte Radieuse - côté Est
							PANNEAUX poses face à l'Office de Tourisme - bd Tixador
000	DIF COLLEC	RAKAN	NANDIGRADO	TOULOUGES	10	90	PANNEAUX - face a la salle polyvalente -2, rue de la Couloumine
020	OHCONG.	2000					PANNEAUX - sur la place de la Marte
							PANNEAUX - face à l'école annexe J. Panchot - 1, rue R. Escudier
							PANNEAUX - 5, rue des écoles
							PANNEAUX debut de la rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord
							PANNEAUX - rue de las Trignagues
900	VANAMAN	DC788	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	83	6	PANNEAUX apposés place de la mairie (sur troncs des platanes et en façade de la mairie)
620	CANAMANT	66130	PRADES	VINCA	83	5	Utilisation du MUR du GARAGE, face à la mairie - le Village

Annexe n°2 à l'arrêté du 25 août 2011 Emplacements d'affichage

	70.082012700424	postal	AKK.	CANTON DE (D.)	, i		
177	100 M	96600	PERPIGNAN	RIVESALTES	8	10	PANNEAUX sur le mur de clôture de l'école (place des écoles) + PANNEAUX mobiles
CVO	CASCACNES	86720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	83	10	PANNEAUX implantes devant ta maine Rue des Capitelles
200	COCCUE	96500	PRADES	PRADES	83	01	PANNEAUX posés sur la place de la marke
700	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	66300	PERPIGNAN	THUR	8	01	Panneaux sur le chemin des ateliers municipaux
NA.	000000000000000000000000000000000000000	68500	PRADES	PRADES	63	625	PANNEAUX implantes sur le parking de la rue du Canigou
2							PANNEAUX apposés devant les ateliers municipaux
DIV	SHOOT IN CONTRACT OF	86220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	10	PANNEAUX posés sur la place de la maine
200	CALDES OF THE STATE OF THE STAT	96360	PRADES	MONT-LOUIS	03	5	PANNEAUX installés face à l'ancienne école
- 0	CAUCIOS DE COMO DE COM	68290	CERET	COTE VERMEILLE	8	6	PANNEAUX d'affichage avenue Général de Gaulle (face à la mairie)
9 6	CCABCAC	66400	CERET	CERET	8	90	PANNEAUX implantés Av. Genéral de Gaulle - Devant service Jeunesse
22	CONG	200					PANNEAUX situes devant Métiers d'Art St Roch – Bid Lafayette
							PANNEAUX avenue des Aspres – devant le terrain de pétanque du Pont
							PANNEAUX poses avenue d'Espagne
1							PANNEAUX de l'avenue de la Gare
							PANNEAUX implantés sur le parking des Tins
	A COLUMN TO THE	25520	DEDDICKAN	SAINT I ALIBENT SALANOUS	05	03	PANNEAUX poses devant la salle des Fêtes – Bid des Albéres
99	CLARKA	2000	1				PANNEAUX installes devant la salle polyvalente dans l'impasse des Sports
							PANNEAUX appliques sur les grilles des anciennes écoles situées rue des Écoles
250	HO800 101 504 50	66500	PRADES	PRADES	33	8	PANNEAUX installés à Clara – 1 rue des Vignes
-	CONSTRUCTOR						PANNEAUX posés 1 rue des Tilleuls à Villerach
1							PANNEAUX IMPIGUIES & CIRIO = 1 TUC LO INGINE
- 36	A	66500	PRADES	PRADES	8	5	PANNEAUX apposes sur le mur tatèral de la maine sur la place de la République – Utilisation de la citture en tant que de besoin
700	COCALE	66190	CERET	COTE VERMEILLE	g	92	PANNEAUX rue de la République
3	COLLIQUEE	20.00	-				PANNEAUX Le Faubourg - sur la passerelle du Château Royal
							PANNEAUX boulevard du Boramar
							PANNEAUX au Centre culturel - rue Michelet
1					1000	7000	PANNEAUX avenue Jacques Delcos
SES	TOWNST	66500	PRADES	PRADES	8	10	PANNEAUX installes sur le pont, au centre du village
2 4	1000000	66130	PERPIGNAN	MILLAS	83	10	PANNEAUX apposes rue du Puits, sur l'aire de losirs
8	CONSCIENT TO CACANIES	GR430	DERDICANAN	MILLAS	8	04	PANNEAUX situés 13 rue Pomarola, face à la maine
g	CONGERT LES CABANES	BERDO	SEADES	PRADES	93	10	PANNEAUX posés au Carrer del Canigo, face au lavoir communal
è	CORNELLA DE CONTERNI	COERCY	OCCOUNT	MILAS	03	63	PANNEAUX implantes rue de l'Église, en face des numéros 2 et 4
8	CORNEILLA LA RIVIERE	20000		,			PANNEAUX érgés rue Clave Verte
							PANNEAUX posés Cité Beau Soleil
		COCCO	DESDECNAN	u.v.	8	10	PANNEAUX situés rue des Écoles
926	CORNEILLA DEL VERCOL	00500	Tagac	HOST SILV STIES	8	5	PANNEAUX situes devant la maine - Rue Barri d'Amunt
990	CORSAVY	00000	1000	PRATS DE MONOR A PRESTE	8	6	PANNEAUX implantes devant la maine/maison transfrontairère - route des Écoles
90	COUSTOUGES	00700	Source	BOLIOCO LINO	03	10	PANNEAUX posés sur la place du Village
82	DORRES	00,000	2000	Tagas	20	6	PANNEAUX poses a Intersection entre le chemin vicinal et la R.D. 71B
93	CLUSES (les)	00000	CENE	1000000000		94	PANNFALIX implantes 1 place de la Coloumine
		20430	CHOAGG	SALLAGOOSE	20	5	

Annexe n°2 a l'arrêté du 25 août 2011 Emplacements d'affichage

990	COMMUNES	postal	ARR	CANTON DE (D')	CIRC.		EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
1	ELNE	66200	PERPIGNAN	ELNE	96	10	PANNEAUX poses Bid Pablo Neruda
							PANNEAUX implantes avenue Paul Reig
							PANNEAUX situés place de réglise
							PANNEAUX installes avenue Général de Gaulle
							PANNEAUX érigés sur la route de Latour Bas Eine
							PANNEAUX dressés devant la Cité Administrative - Boulevard Voltaire
							PANNEAUX posés sur la Route Nationale
							PANNEAUX implantes sur le parking du couvent
							PANNEAUX posès rue du Saida – Ancien abattoir
							PANNEAUX posés dans l'avenue des Poètes
990	FNVEITG	96760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	10	PANNEAUX érigés sur la place de la Mairie – 14 av. Gare internationale
	000	98800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	10	PANNEAUX implantes place de la Mairie
1	COARCO	96360	PRADES	OLETTE	03	5	PANNEAUX installes devant la maine – Rue de l'Église
	SSPRA DE L'AGI V	98800	PERPIGNAN	RIVESALTES	8	03	PANNEAUX situes Place Jaupart -
							PANNEAUX - rue de Cases de Perte
							PANNEAUX - silée Teullère
070	TAN ENOUGH OF A PRINCIPAL	66320	PRADES	VINCA	63	10	PANNEAUX apposés devant la maine – Carrer Major
	TOTAL DE LA COLLEGE	66310	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	0.5	10	PANNEAUX implantes devant la maine – 6 avenue du Docteur Torreilles
1.5	TOTAL AND	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	04	PANNEAUX poses Route de Lilvia
	ESTONER	96320	PRADES	VINÇA	03	10	PANNEAUX ériges à l'entrée du village, au lieu-dit « Le Raig »
		9999	PRADES	PRADES	83	01	PANNEAUX posés en bas du village près de l'amêt de bus
	ENAIL CONTRACTOR	96800	PRADES	SAILLAGOUSE	83	02	PANNEAUX installes devant la maine à Cal Martinet
							PANNEAUX posés à la station de ski, au pied des pistes
920	SNITHE	86730	PRADES	SOURNIA	05	10	PANNEAUX installes sur la place de la liberté
		86220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	10	PANNEAUX implantés sur la Route départementale 9E
	200 m	66500	PRADES	PRADES	83	10	PANNEAUX implantes au lieu-dit « Les Écoles »
	THEOLOGIC	66320	PRADES	VINCA	83	01	PANNEAUX devant l'église située plaça Santa Coloma
	FONTERDROLLSE	66360	PRADES	MONT-LOUIS	83	10	Utilisation du MUR d'enceinte du bâtiment École/Mairie
	CONTRABIOLISE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	83	02	PANNEAUX installes face à la maine – 1 rue du Planas
							PANNEAUX pose devant l'ancienne salle d'école d'Espousouille
CBU	Subali Si Macu	66210	PRADES	MONT-LOUIS	63	10	PANNEAUX implantes sur la place de l'Égrise (N° 1)
	200000	96220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	05	5	Utilisation du MUR de la fontaine, sur la place publique
	201 Car Car	96300	PERPIGNAN	THUIR	B	01	PANNEAUX sur la piace de la maine
1	0 m 0	66500	PRADES	PRADES	8	10	PANNEAUX collès sur le mur de d'école - au voisinage du Milleu - sur la RD 6
	TOTAL STATE OF THE	66320	PRADES	VINCA	83	01	PANNEAUX studs sur la place de la Mairie
1	1 0 0 10 TOT	66310	PRADES	VINCA	83	96	PANNEAUX localisés sur l'avenue Chopin, devant la salle « La Catalane »
0	1000						PANNEAUX implantes sur favenue Pasteur, devant le foirail
							PANNEAUX posés sur la route de Prades, devant le parking du stade
							PANNEAUX installes rue Jean-Baptiste Moynier – Square la Grimolesse
INSEE	COMMUNES	Code	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE

Annexe n°2 à l'arrêté du 25 août 2011 Emplacements d'affichage

						1000	
680	JOCH	86320	PRADES	VINCA	63	5	PANNEAUX installes à l'entrée du village, Carrer de l'Escola
	JUJOUS	96360	PRADES	OLETTE	83	10	PANNEAUX apposés devant la mairie – Le Village
991	LAMANERE	66230	CERET	PRATS DE MOLLONIA PRESTE	8	01	PANNEAUX posés sur le mur situé face à la maine, à l'entrée du village
092	LANSAC	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	0.5	10	PANNEAUX éngés devant la mairle - 52 rue de la Mairle
083	LAROQUE DES ALBERES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	8	8	LES PANNEAUX implantés sur la place de la mairie sont utilisés pour les deux bun de vote qui sont installés côte à côte
260	LATOUR BAS ELNE	96200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	05	03	PANNEAUX implantés devant la mairie - Avenue du Tech
							PANNEAUX studs devant le groupe scolaire dans favenue Pierre Camps
							PANNEAUX localises dans la rue de l'Église
980	LATOUR DE CAROL	09299	PRADES	SAILLAGOUSE	83	5	PANNEAUX installe sur la place du Souvenir
960	LATOUR DE FRANCE	68720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	020	5	PANNEAUX implantés sur la terrasse existant entre l'Hôtel de Ville et la Poste
260	LESQUERDE	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	10	PANNEAUX devant is mairie - 27 grand rue du capitoul
098	LAGONNE(LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	8	01	PANNEAUX devant l'entrée de la salle des tôtes
560	LAURO	96300	PERPIGNAN	THUIR	g	5	PANNEAUX situes 14 rue des Censiers
100	110	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	8	10	PANNEAUX installes devant la maine – Route d'Eyne
5	III II III II	66300	PERPIGNAN	THUIR	z	02	PANNEAUX enges au 13 Camer de l'Aire
							PANNEAUX implantes devant is salle des Fêtes Joan Cayrol
102	MANTET	66360	PRADES	OLETTE	03	5	PANNEAUX installes sur la place du Village
103	MARQUIXANES	66320	PRADES	VINCA	03	04	PANNEAUX poses devant la maine - 4 rue des Écoles
25	MASOS (LOS)	66500	PRADES	PRADES	63	01	PANNEAUX place is Republique
105	MATEMALE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	0.1	PANNEAUX place de la Maine
108	MAUREITASTASTILAS	66480	CERET	CERET	8	02	PANNEAUX route de las Illas
							PANNEAUX – annexe mainle de Las Illas
107	MALIEY	66460	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	05	01	PANNEAUX – place de la mairie
	MILAS	66170	PERPIGNAN	MILLAS	83	20	PANNEAUX avenue Jean Jaurés - Centre Socio Culturel
U							PANNEAUX avenue Jean Jaurès – Moulin à huile
							PANNEAUX rue de 7ille à l'angle de faillee Edmond Michelet
							PANNEAUX rue du Stade
							PANNEAUX boulevard Vaillant Couturier
							PANNEAUX à l'angle des rues Victor Hugo et Canai
							PANNEAUX place du Bibés
400	MACHINE BAINS	66500	PRADES	PRADES	03	10	PANNEAUX rambia Pau Casais
3 5	MONTAL BALE CHATEAU	66310	PRADES	VINCA	03	01	PANNEAUX installes au 11 Cami d'ille
242	MONTALIRIO	66300	CERET	CERET	20	60	PANNEAUX Mas KIRC
							PANNEAUX a côte de la Mairie
							PANNEAUX - Les Hostalets
543	CIORENOW	66110	CERET	ARLES SUR TECH	8	6	PANNEAUX sur le parking face à la Maine
944	TOUSELLOW	66200	PERPIGNAN	ELNE	8	0	PANNEAUX place des acacias- sur les gniles de l'éccle primaire
i i	MONTESOURE LOS AL BERES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	8	6	PANNEAUX apposés face à la salle Jean Thubert - Grand'Rue
1,6	MONTERRER	66150	CERET	ARLES SUR TECH	8	6	PANNEAUX rue principale – Le lavoir
INSEE	10000	Code	ARR	CANTON DE (D')	CIRC.		EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
117	SHOTLINOW	66210	PRADES	MONT-LOUIS	63	10	PANNEAUX boulevard Vauban
		100000000000000000000000000000000000000					

Annexe n°2 à l'arrêté du 25 août 2011 Emplacements d'affichage

MONTNER 66720 PERPICIANA LATOUR DE FRADES MOSSET 66300 PRADES PRADES MAHOLIA 66300 PRADES PRADES MAHOLIA 66170 PRADES SALLAGOU METACH 66300 PRADES PRADES NVER 66300 PRADES OLETTE FONT ROMEU ODEILLO VIA 66300 PRADES OLETTE ONETTE 66300 PRADES OLETTE ONT AFFA 66300 PRADES OLETTE ONSELIA 66300 PRADES SALLAGOU ORESTA CERET CERET CERET ORSELIA 66300 PRADES SALLAGOU PALAU DEL VIDRE 66300 PERPIGNAN PERPIGNAN PALAU DEL VIDRE 66300 PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN 66300 PERPIGNAN PERPIGNAN PALAUR 66300 PERPIGNAN PERPIGNAN PALAUR 66300 PERPIGNAN PERPIGNAN	02 04	US UT			03		03 02 PAN	PANNEAL	03 02	04 01 PANNEAU)	02 01	TE 03 01 PANNEAUX installes devant la mairie – le Village	E 04 01 PANNEAUX place de la République	03 04		5.0	PANNEAUX ériges au Chemin des Batipalmes	R 04 01 PANNEAUX posés sur le parking de la maine – 18 avenue Torcatis		02 04	PANNEAUX avenue Schweitzer - Groupe scolaire Léon Blum	PANNEAUX rue Raoul Dufy - Groupe scolaire Victor Hugo	PANNEAUX rue Thibaud - Groupe scolaire Jean Jaunes	VAN 2 03 06 PANNEAUX by Anatole France – Groupe scolaire Romain Roland	PANNEAUX avenue Jean Mermoz - Groupe scolare Romain Rolland	PANNEAUX nue Jean Vielledent - Ecole Jeanna Hachette	PANNEAUX - 11 rue des Carmes	PANNEAUX - rue Rabelais - Couvert des Minimes	PANNEAUX rue Edmond Bartissol	01 04 PANNEAL	PANNEAUX rue Emest Renan – Ecole Fenelon	PANNEAUX rue Nature - Grille du Lycée Jean Lurçat	PANNEAUX rue Paul Rubens - Cimetiere St Jacques	DANNE	1000	PANNEAUX - by Forment de la sardane - Groupe scolaire Rigaud	PANNEAUX - by Mondony - grille du parking	PANNEAUX - rue du Vilar - grille du Jardin public	
NER 66720 LA 66500 CH 66	LATO		SAILLAGOUSE	IN MILLAS	PRADES	OLETTE	25		OLETTE	CERET	IN RIVESALTES	OLETTE	ELNE	SAILLAGOUSE	SAILLAGOUSE	ARGELES SUR MER		THUIR	S	PERPIGNAN 1				PERPIGNAN 2						PERPIGNAN 3				PERPICNANA					
NER LA CH	PERPIGNA	PRADES	PRADES	PERPIGNA	PRADES	PRADES	PRADES		PRADES	CERET	PERPIGNA	PRADES	PERPIGNA	PRADES	PRADES	CERET		PERPIGNA	PERPIGNA																				
MONTNER MOSSET NAHUJA NOHEDES NYER PONT ROMEU ODEILLO VIA ORILLA ORILLA ORILLA ORIAFFA OSSEJA PALAU DE CERDAGNE PALAU DEL VIDRE PALAU DEL VIDR	86720	66500	66340	98170	96500	66360	66120		86360	66400	66500	66360	09599	66340	66340	06999		98300	00099																				
	MONTNER	MOSSET	NAHUJA	NEFIACH	NOHEDES	NYER	FONT ROMEU ODEILLO VIA		OLETTE	OMS	OPOUL PERILLOS	OREILLA	ORTAFFA	OSSEJA	PALAU DE CERDAGNE	PALAU DEL VIDRE		PASSA	PERPIGNAN																				

Annexe n°2 à l'arrête du 25 août 2011 Emplacements d'affichage

TALES	
IEES-ORIEN	
DES PYREN	
PREFECTURE	

			PERPIGNAN 5	10	8	PANNEAUX - rue des grenadiers - groupe soolaire.
						PANNEAUX - avenue de Belfort - Ecole Joan Miro
						PANNEAUX - avenue Marcellin Albert - Cimetière St Martin
						PANNEAUX - avenue Victor Dalbiez - groupe scolaire Edouard Hemot
			PERPIGNAN 6	03	92	PANNEAUX - place de la Loge - Hôtel de ville
						PANNEAUX - by des Pyrénèes - Ecole Jules Ferry
						PANNEAUX - place Arago - grille du Palais de Justice
						PANNEAUX devant le Conservatoire - 52 rue Foch
						PANNEAUX - quai de Barcelone - grille du Jardin Terrus
			PERPIGNAN 7	10	90	PANNEAUX - rue des Dahilas - Ecole les platanes
						PANNEAUX - allee Jean Manat - grille du square Bir Hakeim
						PANNEAUX - cours Lassus - grille du square Bir Hakeim
						PANNEAUX - Château Roussillon - Ecole
						PANNEAUX - avenue Genéral Gilles - groupe scolaire Boussiron
						PANNEAUX - chemin de la roserale - groupe scolaire Claude Simon
			PERPIGNAN 8	83	900	PANNEAUX - ne Courteline - Ecole Jean-Jacques Rousseau
						PANNEAUX - rue Jean-Baptiste Luit - CES Sévigné
						PANNEAUX - 30 rue Pascal Mare Agasse - groupe scolaire d'Alembert
						PANNEAUX - rue Condorcet - Ecole Condorcet
			PERPIGNAN 9	00	90	PANNEAUX – avenue Joffre – clôture du jardin
						PANNEAUX - avenue Emile Roudayre - groupe scolaire Roudayre
						PANNEAUX - rue Jean Richepin - Jardin Henri Bataille
						PANNEAUX - avenue Joffre - angle rue Jean Bart
						PANNEAUX - rue Isidore Hondrat - Ecole du Pont Neuf
PERTHIS (I F)	66480	CERET	CERET	g	10	PANNEAUX - placette de la Maine
DEVENTORIES	00999	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	02	PANNEAUX rue Massenet
			500000000000000000000000000000000000000			PANNEAUX - place des écoles
DEZILIA DE CONFLENT	86730	PRADES	SOURNIA	05	10	PANNEAUX – 9 rue de la mairie
DEZIL A LA RIVIERE	86370	PERPIGNAN	MILLAS	8	10	PANNEAUX - 31 bis avenue du Canigou
Via Via	9899	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	02	PANNEAUX – avenue de Bompas – Salle Jean Jaurès
						PANNEAUX - parking Ste Anne - grilles du parc des tilleuls
PLANES	96210	PRADES	MONT-LOUIS	03	10	PANNEAUX - mur de la Maine
PLANEZES	86720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	05	10	PANNEAUX situés dans la rue de la mairie, cour de l'ancienne école
POLLESTRES	66450	PERPIGNAN	TOULOUGES	04	90	PANNEAUX – avenue Pablo Casals – Maine
						PANNEAUX - avenue Pabio Casals - Salle polyvalente Jordi Barre
						PANNEAUX - rue des constellations - 2C Portes Catalanes
						PANNEAUX - place des libertés
						PANNEAUX - place du Monument aux Morts
S INN THE INTERPRETATION	98300	PERPIGNAN	THUIR	8	05	PANNEAUX - rue du Conflent à PONTEILLA - mur de la Mairie
000			Charles and Charles			PANNEAUX - Avenue de Pollestres à NYLS - mur de l'annexe Marrie

Annexe n°2 à l'arrêté du 25 août 2011 Emplacements d'affichage

INSEE	COMMUNES	postal	ARR.	CANTON DE (D')	S S S		EMPLACEMENTS D'APPICHAGE
146	PORTA	09299	PRADES	SAILLAGOUSE	ස	5	PANNEAUX implantes sur le parking communal de la RN 20
147	PORTE PUYMORENS	09299	PRADES	SAILLAGOUSE	03	10	PANNEAUX dressés sur la place de la Maine
148	PORT VENDRES	09999	CERET	COTE VERMEILLE	8	4	PANNEAUX - Mur de souténement - sous la rue Victor Hugo
							PANNEAUX -Mur de souténement - rue Pasteur - Ecole Pasteur
							PANNEAUX - Mur de Souténement - HLM Coma Sadulle - byd Bellevue
							PANNEAUX - Mur de souténement - HLM Le Glacis - rond-point
							PANNEAUX - Intersection rue Henri Mitjaville et quai du Fanal
							PANNEAUX - Mur de souténement -face à l'école maternelle Parès
							PANNEAUX - Mur de soutenement sous la place Castellane - rue Lambert Batile
							PANNEAUX - Place del'Obèlisque - Mur d'enceinte de la Caseme du fer à cheval
							PANNEAUX – Hameau de Cosprons – aire de jeux
							PANNEAUX - Hotel de ville - rue Jules Pams
							PANNEAUX - Centre Culturel - place Castellane
149	PRADES	96500	PRADES	PRADES	60	20	PANNEAUX - avenue du Général de Gaulle - Gare Routière
							PANNEAUX - chemin des castors - pont de chemin de fer
							PANNEAUX - rue San Juan de Porto Rico - Salle du Pessebre
							PANNEAUX - place de Catalogne
							PANNEAUX - avenue du chant des oiseaux
							PANNEAUX – avenue Louis Prat
							PANNEAUX - rue de l'Université catalane
150	PRATS DE MOLLONA PRESTE	66230	CERET	PRATS DE MOLLOYLA PRESTE	DA.	01	PANNEAUX - Le Foirai
151	PRATS DE SOURNIA	06730	PRADES	SOURNIA	02	ot	PANNEAUX - traversee du village - face à la cabine téléphonique
152	PRUGNANES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	05	10	Mur du lavoir – avenue des Fenoullièdes
153	PRUNET ET BELPUIG	130	PRADES	VINCA	8	10	PANNEAUX installes au lieu-dit « La Tinité »
154	PUYVALADOR	86210	PRADES	MONT-LOUIS	03	60	PANNEAUX sur mur de la maine – carrer del rentador - PUYVALADOR
							PANNEAUX - Place de Puyvalador
							PANNEAUX - rue de la maine - RIEUTORT
155	À	66360	PRADES	OLETTE	03	10	PANNEAUX apposes devant la marrie, Place Sant Pau
156	BABOUILLET	66730	PRADES	SOURNIA	05	10	Mur du Javoir – cami d'el baci
157	SALLEU	96360	PRADES	OLETTE	8	0.0	PANNEAUX installes contre le mur du lavoir communal
158	RASIGUERES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	05	10	PANNEAUX installes sur la place de la Mairie
159	SEAL	66210	PRADES	MONT-LOUIS	83	04	PANNEAUX sur le mur de la Mairie
160	SEANES	66400	CERET	CERET	20	02	PANNEAUX installes au Pont de Reynès
3							PANNEAUX au village
191	RIASIRACH	96500	PRADES	PRADES	03	6	PANNEAUX avenue d'En Cassa
162	RIGARDA	66320	PRADES	VINCA	03	01	PANNEAUX apposés devant la maine - 3 route de Vinça
164	RIVESALTES	96600	PERPIGNAN	RIVESALTES	05	:	PANNEAUX – avenue Louis Blanc – place Chichet
							PANNEAUX - rue Pasteur
							PANNEAUX – avenue du languedoc
							DANING ALL AND AND TO BE AND OF COMMENT OF COMENT OF COMMENT OF COMENT OF COMMENT OF COMMENT OF COMMENT OF COMMENT OF COMMENT OF COM

Annexe n°2 à l'arrête du 25 août 2011 Émplacements d'affichage

PANNEAUX - avenue General de Gaulle - Parking Espace Léo Lagrange PANNEAUX - place du Général de Gaulle - Centre associatif et culturel PANNEAUX situés Quai Arthur Rimbaud, devant le bureau de vote N° 8. PANNEAUX installes dans le passage pietonnier, impasse des Launers PANNEAUX situés quai Arthur Rimbaud, devant le bureau de vote N° 3 PANNEAUX situés dans la rue François Arago devant le panneau n° 5 PANNEAUX situés dans la rue François Arago devant le panneau n° 6 PANNEAUX apposes contre le mur du cimetière, dans la rue de l'Union PANNEAUX - route de Perpignan - parking Espace St Marnet PANNEAUX - boulevard du Canigou - face à la Halle au Frais PANNEAUX - allee de la Méditerranée - Halle Frison-Roche PANNEAUX - avenue de Rivesaltes - Château d'eau PANNEAUX - rue des oiseaux - Club du 3ème age PANNEAUX - avenue du Stade - Salle « Ami Club » PANNEAUX poses devant la maine - 4 Camer Gran PANNEAUX situes rue Albert Camus - Ecole Alain PANNEAUX posés au 53 avenue Maréchal Joffre PANNEAUX - place de l'Europe - Hôtel de Ville PANNEAUX - avenue de la Mame - Les Dômes PANNEAUX situes 19 rue Georges Clémenceau PANNEAUX situes rue Rodin - Ecole Noguéres PANNEAUX situés dans l'avenue du Roussillon PANNEAUX - rue Emile Pares - Ecole Pons PANNEAUX situes rue Alexandre Dumas PANNEAUX - avenue Georges Brassens PANNEAUX situes dans la rue Mirabeau PANNEAUX - 3 avenue des Olympiades PANNEAUX - place de la Méditerranée PANNEAUX - 114 avenue du Cangou PANNEAUX - place General Barboteu PANNEAUX posés place de la Bassa PANNEAUX installes route de Fuita PANNEAUX - avenue du Roussillon PANNEAUX - parking de la Maine **CLOTURE** des ateliers municipaux PANNEAUX - avenue Joliot Curie PANNEAUX - place de l'Ormeau PANNEAUX - rue des albatros PANNEAUX situes place Oliva PANNEAUX - La Piaçeta **EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE** 03 5 5 5 8 8 3 3 8 8 8 CIRC. 8888 2 2 2 g B g 8 SAINT PAUL DE FENOUILLET ARGELES SUR MER LA COTE RADIEUSE ARGELES SUR MER CANTON DE (D') SAINT ESTEVE SAILLAGOUSE MILLAS VINCA CETTE MILLAS PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PRADES CERET PRADES CERET ARR. 66170 66240 66740 66170 Code 66360 06999 66220 66300 66750 STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE COMMUNES ST GENIS DES FONTAINES ST FELIU D AMONT RIVESALTES (surte) ST FELIU D AVALL SAILLAGOUSE ST CYPRIEN ST ESTEVE ST ARNAC SAHORRE ST ANDRE RODES 172 INSEE 169 170 121 13 174 175 165 166 167 168

Annexe n°2 à l'amèté du 25 août 2011 Emplacements d'affichage

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

							PANNETHON IMPRINESS OF IS DISCOURS TOWINGS THE SHARES
176	ST HIPPOLYTE	66510	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	0.5	01	PANNEAUX - rue Paul Riquet - clôture de la Mairie
900	COMMUNES	Code	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
477	ST. FAN ASSELTE	96300	PERPIGNAN	THUIR	8	10	PANNEAUX implantes 22 avenue de la Maine
	STACO TO A GUARTE	66400	CERET	CERET	z	05	PANNEAUX - rond-point St Sebastien
							PANNEAUX - mur de la cour du bureau de Poste
470	STEED OF CEROANS	66260	CERET	PRATS DE MOLLOILA PRESTE	8	90	PANNEAUX - route du Bac - parking de l'école
							PANNEAUX - rue de l'égisse - face à la mairie
1							PANNEAUX - La Sort - mur de crôture de la chapelle
							PANNEAUX - La Forge del Mitg - mur de cióture des gittes
	PINCHA SAL DE LA CALANDITE	86250	PERPIGNAN	ST LAURENT DE LA SLOUE	05	52	PANNEAUX - avenue Joffre - Point Information Journesse
2							PANNEAUX - route du Barcarès - rond-point de la gendarmerie
							PANNEAUX – avenue de la Côte Verméille – Espace Vert Méditerranée
							PANNEAUX - avenue Alsace Lorraine - Lot La Cruetta
							PANNEAUX - bvd de la Révolution - mur Pares
							PANNEAUX - Ecole Jospen Cortada
							PANNEAUX - Ecole Pablo Casals
							PANNEAUX - avenue de l'aviation - face à la coopérative vinicole
							PANNEAUX - route de Torreilles - devant la maison de retraite
							PANNEAUX - bud Nicolas Canal - étude Bagnouls
							PANNEAUX - rue du bac - mur du stade
							PANNEAUX - chemin de Leucate - salle Polyvalente
							PANNEAUX – avenue Urbain Paret – Ecole Jules OUDET
	111111111111111111111111111111111111111	ARRAN	PRADES	SAILLAGOUSE	63	10	PANNEAUX localisés place Michel Ans
0 8	STELECONDIE	65470	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	ষ্	PANNEAUX - avenue Jules ferry - Ecole Primaire - village
1	מוב שאטיב						PANNEAUX – avenue des Marendes – plage
							PANNEAUX - rond-point de Lattre de Tassigny - plage
							PANNEAUX - impasse du Boulodrome - village
400	TANDON'I	66110	CERET	ARLES SUR TECH	8	6	PANNEAUX - route D 618 face au terrain de pétanque
1	MEGANICAL INCOME.	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	05	0.	PANNEAUX - place du village - abribus
3 4	STANDARD OTHER	66310	PRADES	VINCA	83	10	PANNEAUX implantés sur le mur du cimetière communal, Avenue des Asprès
	ST MATAINE	86570	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	60	PANNEAUX - avenue d'Eine - mur du Parc Durand
	O NALASKE						PANNEAUX - place de la République
							PANNEAUX - route de Cabestany - près du giratoire
5	THE CONTRACTOR OF THE PARTY OF	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	03	PANNEAUX - place St Pierre
ò	STANCE OF ENCOUREE.						PANNEAUX – parking du supermarché
							PANNEAUX - place du foyer rural
400	or bigger of or SCATS		PRADES	MONT-LOUIS	63	5	PANNEAUX – grande rue
00 00	SALENIES CASE	66280	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	05	90	PANNEAUX situés Avenue de la Méditerranée, jardin de la Demoiselle
00	OWERED						PANNEAUX posés devant la maine – Avenue de Perpignan
							PANNEAUX installes devant le cimetière, avenue du Carigou

Annexe n°2 à l'arrêté du 25 août 2017 Emplacements d'affichage

PANNEAUX Implantés devant la piscine municipale - Avenue Méditerranée PANNEAUX poses devant le groupe soblaire G. Sand - Rue Follereau PANNEAUX devant la Maison Jeunes et Culture - Avenue Écoiffier PANNEAUX devant l'École de Musique - Place du Vieux Moulin PANNEAUX - rue des nouvelles écoles - école François Arago PANNEAUX devant la saile communale - 2 rue des Écureuris PANNEAUX ériges devant le gymnase - Rue Louison Bobet PANNEAUX - avenue de la République - stade municipal PANNEAUX installés face à la mairie - Rue de la Soulane PANNEAUX - rue de St Antoine - mur du lavoir municipal PANNEAUX installes face à la maine- place du village PANNEAUX devant rEcole Maurette - Cité Vallespir PANNEAUX - mur de la mairie 6 RUE des rocailles PANNEAUX installes sur le parking de la RN 116 PANNEAUX - mur de la maine - cami del Canigo PANNEAUX installes dans la rue Anatole France PANNEAUX - rue des lilas - tennis municipal PANNEAUX - avenue du Général de gaulle PANNEAUX - route départementale n° 519 PANNEAUX situes avenue des Crouettes PANNEAUX sur la place du Vieux Thuir PANNEAUX situés rue de la Fontaine PANNEAUX - avenue François Tubau PANNEAUX - place de la République PANNEAUX - place de la république PANNEAUX installes devant le lavoir PANNEAUX sur le parking du 8 mai PANNEAUX - rue de la coscolleda PANNEAUX - parking de la Mairie PANNEAUX - placette de la mairie PANNEAUX sur l'avenue Nabona PANNEAUX - cour Carcassonne PANNEAUX - square Guy Malé PANNEAUX - place de la Poste PANNEAUX - place de Verdun PANNEAUX - rue des lauriers PANNEAUX - rue de l'église PANNEAUX - salle des Fêtes PANNEAUX - route d'Opoul PANNEAUX - rue Creueta **EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE** 8 5 5 6 5 5 5 5 5 6 8 5 5 6 8 5 CIRC. 8 8 88888 888 88888 8 8 8 8 8 PRATS DE MOLLO/LA PRESTE PRATS DE MOLLO/LA PRESTE LATOUR DE FRANCE ARGELES SUR MER ARLES SUR TECH CANTON DE (D') SAILLAGOUSE RIVESALTES MONT-LOUIS SOURNIA SOURNIA OLETTE PRADES THUR CLETTE OFF CERET ELNE THUR MILLAS 66300 PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PERPIGNAN PRADES PRADES PRADES PRADES CERET PRADES PRADES CERET CERET PRADES PRADES CERET PRADES CERET ARR. 66270 66110 00999 66200 Code 66210 66360 66260 66400 66320 66120 66500 66720 66230 66300 98899 COMMUNES THUES ENTRE VALLS SALSES LE CHATEAU SERRALONGUE TARGASONNE TORDERES SOLER (LE) SOUANYAS TARERACH SERDINYA TAURINYA TECH (LE) TAUTAVEL TERRATS SOURNIA SOREDE TAULIS TAILLET SAUTO SANSA THEZA THUR INSEE 190 211 191 193 38 195 198 199 201 202 200 502 808 192 198 900 202 208 197

Annexe n°2 à l'arrêté du 25 août 2011 Emplacements d'affichage PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

212	TORREILLES	66440	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANGUE	05	05	PANNEAUX avenue Georges Brassens angle rue Alphonse Daudet- willage
							PANNEAUX - Espace Capellans - boulevard de la plage - plage
INSEE	COMMUNES	Code	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
213	TOULOUGES	66350	PERPIGNAN	TOULOUGES	00	0.05	PANNEAUX - place Abelanet
							PANNEAUX - avenue Maillol - le long de la façade de la maine
							PANNEAUX - parking devant la Poste
							PANNEAUX - avenue de l'Achau
							PANNEAUX - parking de la salle des fêtes
214	TRESSERE	96300	PERPIGNAN	THUIR	80	05	PANNEAUX – avenue de Perpignan
							PANNEAUX dans ta rue du Pia del Rey
215	TREVILLACH	66130	PRADES	SOURNIA	05	0.0	PANNEAUX - place de l'Aire
216	TRILLA	66220	PRADES	SOURNIA	05	10	PANNEAUX - place de la Mairie
217	TROUILLAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	8	10	Utilisation du MUR de l'école primaire
218	UR	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	83	10	PANNEAUX implantés sur la piace de l'Église
219	URBANYA	96500	PRADES	PRADES	03	10	PANNEAUX - Hôtel de ville
220	VALCEBOLLERE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	603	10	PANNEAUX situés place de l'Étoile
221	VALMANYA	66320	PRADES	VINCA	03	10	PANNEAUX apposés sur le mur de l'escalier de l'église - Carrer Major
222	VERNET LES BAINS	96500	PRADES	PRADES	60	10	PANNEAUX – place de l'entente cordiale
223	VILLEFRANCHE DE CONFLENT	96500	PRADES	PRADES	63	01	PANNEAUX - placette du village - mur de la tour d'En Solennei
224	VILLELONGUE DE LA SALANQUE	66410	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	05	0.5	PANNEAUX - place Manéchal Joffre
							PANNEAUX – 22 avenue du litorral
225	VILLELONGUE DELS MONTS	86740	CERET	ARGELES SUR MER	8	05	PANNEAUX érigés au Feu-dit « El Romaguer »
							PANNEAUX installés « Place de la République »
226	VILLEMOLAQUE	96300	PERPIGNAN	THUIR	B	10	PANNEAUX sur la place de la République
227	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180	PERPIGNAN	ELNE	8	02	PANNEAUX - place des 2 Catalogne - salle des fêtes
							PANNEAUX - evenue du Roussillon
228	VILLENEUVE LA RIVIERE	66610	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	0.5	01	PANNEAUX devant to marrie – Avenue du Canigou
230	VINÇA	66320	PRADES	VINÇA	63	10	PANNEAUX posés devant le groupe Gipulo - Rue des Jardins de la mairie
231	VINGRAU	86600	PERPIGNAN	RIVESALTES	0.5	10	PANNEAUX - place de la mainie
232	VIRA	86220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	0.5	ы	PANNEAUX – entrée du village – route de Boucheville
233	VIVES	86490	CERET	CERET	8	01	PANNEAUX - parking de la salle polyvalente
234	VIVIER (LE)	66730	PRADES	SOURNIA	05	5	PANNEAUX - ne principale

COMMUNE	BUREAU	MOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CODE
ALENYA	1er bureau	M. Raymond CALAVERA	19, rue du Château d'Eau	ALENYA	66200
ALENYA	2ème bureau	Mme Claude COMTE	1, impasse de la Mer	ALENYA	66200
ALENYA	Liste générale	M. Jean TOURRES	Place Henri Sayroux	ALENYA	66200
ANSIGNAN		M. Joël DELOS	1 rue de la Borde	ANSIGNAN	66220
BAGES	1er bureau	Mme Marie-Hélène GUEROULT née MUNOZ	16 avenue Jean Jaurès	BAGES	02999
BAGES	2ème bureau	Mme Danielle PEY	20 rue Adolphe THIERS	BAGES	02999
BAGES	3ème bureau	M. Augustin FERRER	26 rue Pablo Picasso	BAGES	66670
BAGES	Liste générale	M. Georges MENCION	14 rue des Micocouliers	BAGES	02999
вано	Liste générale	M. Michel LADRECH	5 rue du Pardal	ВАНО	66540
вано	1er bureau	M. Jean-Pierre IGLESIAS	22 rue Sainte Lucie	вано	66540
вано	Zème bureau	M. Raymond CLAVEL	2, rue des Cigales	SAINT ESTEVE	66240
BAIXAS	1er bureau	Mme Georgette OUILLET née TORREILLES	4 boulevard de la Fontaine	BAIXAS	96290
BAIXAS	2ème bureau	Mme Marie-France STRAUMANN née BOBO	46 bd Sadi-Carnot	BAIXAS	96299
BAIXAS	Liste générale	Mme Renée FERRE née MEHAUT	53 rue Voltaire	BAIXAS	96230
BELESTA		M. Gérard JULIA		BELESTA	66720
BOMPAS	1er bureau	M. Jean-Claude POUGET	6, rue du Castillet	BOMPAS	66430

BOMPAS	2ème bureau	M. Gabriel ELIAS	4 avenue de Lamans	BOMPAS	66430
BOMPAS	3ème bureau	M. Jacques BLANCH	39, rue des Églantines	BOMPAS	66430
BOMPAS	4ème bureau	M. Christian AUGE	École Jean Moulin - Rue Honoré de Balzac	BOMPAS	66430
BOMPAS	5ème bureau	Mme Marie GUITER	63 avenue du Haut-Vernet	BOMPAS	66430
BOMPAS	6ème bureau	M. Claude MARCHAND	9 rue Victor Hugo	BOMPAS	66430
BOMPAS	Liste générale	M. André BARBÉ	12, rue du Château d'eau	BOMPAS	66430
BROUILLA		M. Émile GIMENEZ	10 rue des Genêts	BROUILLA	66620
CABESTANY	1er bureau	Mme Catherine WARTH	10 rue des caroubiers	CABESTANY	66330
CABESTANY	2ème bureau	M. Stéphane PAYA	6 avenue de Bretagne	CABESTANY	66330
CABESTANY	3ème bureau	M. Paul NACIO CASALIES	34, rue Julien Panchot	CABESTANY	66330
CABESTANY	4ème bureau	Mme Michèle GODFROY née ADELL	26, rue Pomarède	CABESTANY	66330
CABESTANY	Sème bureau	M. Pierre SANYAS	4, impasse des chênes verts	CABESTANY	66330
CABESTANY	6ème bureau	M. Joachim ASENCIO	41 rue du Lieutenant Gilles	CABESTANY	66330
CABESTANY	7ème bureau	M. Patrick SPERRING	5 impasse Louis Torcatis	CABESTANY	66330
CABESTANY	Liste générale	M. Pierre AGUERA	11, rue des Abricotiers	CABESTANY	66330
CAIXAS		Mme Nathalie RODA	Camp Grand	CAIXAS	66300
CALCE		M. Jean-Baptiste TEIXIDOR	10 Carrer de l'Empabat	CALCE	00999

CAMELAS		M. Yves FOURCADE	8, rue des Hirondelles	THUIR	66300
CANET en ROUSSILLON	1er bureau	M. René BONNET	4 rue des Palmiers – Résidence Palacio – Bâtiment 3	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	2ème bureau	Mme Michèle CONSEIL née BERNY	17 rue du Levant – Résidence Port Soleil – Villa n° 2	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	3ème bureau	M. Jean-Claude MILAN	104 avenue des Hauts de Canet	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	4ème bureau	M. Marcel HENNEUSE	10 impasse Maurice Ravel	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	5ème bureau	Mme Brigitte MARTY née GIROD	16 Impasse Christophe Colom	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	6ème bureau	M. Jacques DELABRIERE	8 Promenade de la Côte Radieuse	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	7ème bureau	Mme Suzanne BECOULET née LEMITRE	2 rue de Grande Bretagne	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	8ème bureau	M. Jean-Luc HUBERT	3 rue de la Marinade	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	9ème bureau	M. Léon NUGERE	3 Impasse des Narcisses	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	10ème bureau	M. Michel BUSCAIL	35, avenue de la Figarasse	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	11ème bureau	M. Gérard MORA	1, rue du Grenache	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	12ème bureau	Mme Françoise CAILLAUD	10 bis, rue des oliviers de Bohème	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	Liste générale	M. Pierre ESCANDE	12 rue de la Galiote	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANOHES	1er bureau	Mme Martine DENJEAN née ARMADA	13 rue de la Cave Coopérative	CANOHES	96680
CANOHES	2ème bureau	M. Joseph TRILLES	21 rue du Carignan	CANOHES	08999

CANOHES	3ème bureau	M. Henri SALLES	Rue des Balcons de la Prade	CANOHES	66680
CANOHES	4ème bureau	M. Robert FOURTOU	20 rue des Abricotiers	CANOHES	08999
CANOHES	Бème bureau	M. Claude CAYUELA	4 rue des Cailles	CANOHES	08999
CANOHES	6ème bureau	M. Jean-Louis ROVIRA	22 rue de Billerach	CANOHES	08999
CANOHES	Liste générale	Mme Ginette HUGUET	Avenue de Perpignan	CANOHES	66680
CARAMANY		M. Claude VISMARA	21 rue des Acacias	CARAMANY	66720
CASES DE PENE		M. Raoul DA SILVA	9, rue des amandiers	CASES DE PENE	00999
CASSAGNES		M. Régis MUZEAU	43 rue du Canigou	CASSAGNES	66720
CASTELNOU		M. Francis COBO		CASTELNOU	66300
CAUDIES DE FENOUILLEDES		M. Jean Raoul PAYRE	rue de l'ermitage	CAUDIES DE FENOUILLEDES	66220
CLAIRA	1er bureau	Mme Martine BENITIERE née BEROARD	19 Rue Aristide Maillol	CLAIRA	66530
CLAIRA	2ème bureau	M. Claude LAPORTE	1 rue des Fauvettes	CLAIRA	02399
CLAIRA	3ème bureau	M. Joël GRANDJEAN	10 Carrer del Caball	CLAIRA	66530
CLAIRA	Liste générale	M. Jean-Pierre LEONARDI	5 rue des mésanges	CLAIRA	66530
CORBERE		Mme Nathalie CASELLAS née CLEMENT-EMRICH	10 rue de la Mairie	CORBERE	66130

CORBERE LES CABANES		M. Xavier FLORIMOND	5 lot Cournellane	CORBERE LES CABANES	66130
CORNEILLA DEL VERCOL		M Robert GINESTE	18 avenue Joffre	CORNETLLA DEL VERCOL	66200
CORNEILLA LA RIVIERE		M. Antoine SANZ	6 rue du stade	CORNETILIA LA RIVIERE	66170
ELNE	1er bureau	M. Manuel SANCHEZ	20 rue Pabio Neruda	ELNE	66200
ELNE	Zème bureau	Mile Judith ARIVELO	4 rue du Béarn	ELNE	66200
ELNE	3ème bureau	M. René PAGES	3 rue Porte Balaguer	ELNE	66200
ELNE	4ème bureau	M. Gérard JACQUET	Boulevard Voltaire	ELNE	66200
ELNE	Sème bureau	Mme Joséfa GUIRAO	5 impasse du four	ELNE	66200
ELNE	6ème bureau	M. Henri HATTE	7 avenue des poètes	ELNE	66200
ELNE	Liste générale	M. Mecheri BELMEZOUAR	8 rue des cerisiers	ELNE	66200
ESPIRA DE L'AGLY	1er bureau	M. Jacques MOUSIN	34 rue Nationale	ESPIRA DE L'AGLY	9999
ESPIRA DE L'AGLY	2ème bureau	Mme Josíane NAVARRO née MUNDO	6 bis rue des genêts	ESPIRA DE L'AGLY	90999
ESPIRA DE L'AGLY	Liste générale	M. Manuel RUIZ	3 route de Vingrau	ESPIRA DE L'AGLY	00999
ESTAGEL		M. Michel FORNER	Impasse Danton	ESTAGEL	66310
FENOUILLET		Mme Rachel PAGES	La Vilasse	FENOUILLET	66220
FOSSE		M. Jean-Pierre BEGUE	Fourmagnas	FOSSE	66220
FOURQUES		M. Henri PARAIRE	1 rue des Jardins	FOURQUES	66300

Cacher				AND THE BOOK OF	Constitution of the
LANSAC		Mile Corinne CORGOL	18 place de l'Eglise	LANSAC	66720
LATOUR BAS ELNE	1er bureau	M. André BOUSSAT	7 place des palmiers	LATOUR BAS ELNE	66200
LATOUR BAS ELNE	2ème bureau	M. Francis PY	11 rue de la Malvoisie	LATOUR BAS ELNE	66200
LATOUR BAS ELNE	Liste générale	M. BERTIC Rémy	9 rue du muscat	LATOUR BAS ELNE	66200
LATOUR DE FRANCE		M. Jean-Pierre DELONCA	23 avenue Général de Gaulle	LATOUR DE France	66720
LE BARCARES	1er bureau	Mme Annette MATRA	31 rue Jean-Sébastien Pons	ST LAURENT DE LA	66250
LE BARCARES	2ème bureau	Mme Huguette RAYSSAC née LAMARQUE	2 bd Emile Zola Résidence Patio des Minorquines	LE BARCARES	66250
LE BARCARES	3ème bureau	Mme Marie Hélène CHARLES	49 Résidence "Les Maisons du Barcarès"	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	4ème bureau	Mme Gisèle RONZONI née GRANDSAGNES	18 rue Amain Colas	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	Sème bureau	Mme Gilette RESTES née ALBAREL	138, résidence Les Villageoises	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	6ème bureau	Mme Colette DUPONT née TURPINAT	124, résidence Les Villageoises	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	Liste générale	Mme Annie DUPONT née CARLIER	35B, résidence Les Etandines	LE BARCARES	66420
LE SOLER	1er bureau	Mme Simone PICAUD	66 avenue Jean Jaurès	LE SOLER	66270
LE SOLER	2ème bureau	Mme Anny GOUPIL née FOURNIER	1 rue du Général de Gaulle	LE SOLER	66270
LE SOLER	3ème bureau	M. René COUDOUGNAN	44 avenue Victor Hugo	LE SOLER	66270
LE SOLER	4ème bureau	M. Georges MONTFLEURY DE VILLENEUVE	36 rue des lilas	LE SOLER	66270

- 1100000000000000000000000000000000000	k				
LE SOLER	Sème bureau	Mme Yvette LECHAUX née LELANN	23 rue Rosette Blanc	LE SOLER	66270
LE SOLER	Liste générale	M. Louis BOURREL	25, rue Paul Géraldy	LE SOLER	66270
LESQUERDE		Mme Éliane FOURCADE	24 Grand Rue du Capitoul	LESQUERDE	66220
LLAURO		Mme Agnès DELATTRE	3 impasse des acacias	LLAURO	96300
LLUPIA		M. François MORA	1 rue des rosiers	LLUPIA	66300
MAURY		Mme Carole JAUPART née DURAND	Lot la Flourine	MAURY	66460
MILLAS	1er bureau	Mme Jeanine SIBIEUDE née ROCAFORT	6 rue des remparts	MILLAS	66170
MILLAS	2ème bureau	Mme Renée CREMASCHI née TAGNERES	1 rue du 11 novembre 1918	MILLAS	66170
MILLAS	3ème bureau	M. Régis BIENAIME	Rue des Cerisiers	MILLAS	66170
MILLAS	4ème bureau	Mme Nadine SALES née FRANC	impasse de l'Ile	MILLAS	66170
MILLAS	Liste générale	Mme Sylvie LOPEZ née GUANABENS	22 rue de l'Ile	MILLAS	66170
MONTESCOT		Mme veuve Berthe DUCHATEAUX née HENAUX	9 avenue Paul Valéry	MONTESCOT	66200
MONTNER		Mme Yvette CASENOVE	2 rue du puits neuf	MONTNER	66720
NEFIACH		M. Gilbert ADROGUER	Allée de Gironeilles (Route de Corbère)	NEFIACH	66170
OPOUL PERILLOS		Mile Joëlle SOURIOUS	9 Rue de Salses	OPOUL PERILLOS	96600
ORTAFFA		M. Guy BENS	32 avenue des Albères	ORTAFFA	99599
PASSA		Mme Christelle GIRBAU née VERDAGUER	route de Fourques	PASSA	96300

PERPIGNAN - Canton 1 -	B.V. 1 à 7	Mme Marie-Claire MALPAS LABRUSSE	15 rue du Tour de France	PERPIGNAN	90099
PERPIGNAN - Canton 2	B.V. 8 à 13	M. Roger MAUFROY	595 Chemin des Jardins Saint-Jacques	PERPIGNAN	90099
PERPIGNAN - Canton 3	B.V. 14 à 18	M. François CORCINOS	8 rue des Frères Montgolfier	PERPIGNAN	00099
PERPIGNAN - Canton 4 -	B.V. 19 à 30	Mme Huguette GIRAUDEAU	5 rue des Gabriel	PERPIGNAN	00099
PERPIGNAN - Canton 5 -	B.V. 31 à 38	Mme Simone ARGIOT	101 avenue William Shakespeare	PERPIGNAN	90099
PERPIGNAN - Canton 6 -	B.V. 39 à 44	M. Daniel COZETTE	14 rue des Troubadours	PERPIGNAN	9
PERPIGNAN - Canton 7 -	B.V. 45 à 52	M. André DALICHOUX	27 rue des récifs	PERPIGNAN	9
PERPIGNAN - Canton 8 -	B.V. 53 à 59	Mme Maryse MAUFROY	595 Chemin des Jardins St Jacques	PERPIGNAN	90099
PERPIGNAN - Canton 9 -	B.V. 60 à 68	M. Jean-Claude CHAZEL	8 rue Etienne-Louis Boullée	PERPIGNAN	00099
PERPIGNAN - Liste Générale		M. Hubert LABAN DE NOELL	7 rue Pierre Ronsard	PERPIGNAN	00099
PEYRESTORTES		M. Jean-François BATLLO	24 Mas dels Chots	CABESTANY	66330
PEZILLA LA RIVIERE	1er bureau	M. Pierre ROULIN	7 impasse des Fenouillèdes	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PEZILLA LA RIVIERE	2ème bureau	M. Claude ROLLAND	3 impasse de la Bousquette	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PEZILLA LA RIVIERE	Liste générale	M. Jean PRATSEVALL	11 rue de la Liberté	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PIA	1er bureau	M. Vincent ARAGON	54 rue Blaise Pascal	PIA	66380
PIA	2ème bureau	M. Denis ASSEMAT	20 place Pau Casals	PIA	66380

PIA	3ème bureau	M. Francis VERDAGUER	6, rue des Nymphes	PIA	98299
PIA	4ème bureau	Mme Annie MICHEL	Chemin de l'Étang Long	PIA	96380
PIA	Liste générale	M. Henri CALT	14, rue Jean Moulin	AIP	66380
PLANEZES		M. Georges JOURDA	traverse des vignes	PLANEZES	66720
POLLESTRES	1er bureau	M. Jean Pierre AURIAC	1 impasse du Levant	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	2ème bureau	M. Guy BUFORN	27, rue Victor Hugo	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	3ème bureau	M. Albert GOZAL	31, rue Lamartine	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	Liste générale	M. Daniel TUR	5, imp. des Arbousiers	POLLESTRES	66450
PONTEILLA	1er bureau	Isidore ROVIRA	9 rue des Acacias	PONTEILLA	96300
PONTEILLA	2ème bureau	M. Louis ROSSIGNOL	10 rue des goélands	PONTEILLA	96300
PONTEILLA	Liste générale	M. Philippe XATARD	7 rue des muscats	PONTEILLA	9
PRUGNANES		M. Simon TRIBILLAC	2 rue des Collines	PRUGNANES	66220
RASIGUERES		M. Alain PIQUEMAL	2 route de Caramany	RASIGUERES	66720
RIVESALTES	1er bureau	Mme Olga GIL née SAVARIN	7 avenue Ledru Rollin	RIVESALTES	00999
RIVESALTES	2ème bureau	Mme Renée DELCLOS	3 rue des Muscats	RIVESALTES	00999
RIVESALTES	3ème bureau	Mme Raymonde MAMIQUE	30 rue Louis Torcatis	RIVESALTES	00999
RIVESALTES	4ème bureau	Mme Antoinette ESQUERRE née NADAL	1 rue Émile PARES	RIVESALTES	90999

RIVESALTES	5ème bureau	Mme Anne-Marie MACARY	14 rue Cuvier	RIVESALTES	00999
RIVESALTES	6ème bureau	Françoise ARGIOT	19 avenue Gambetta	RIVESALTES	00999
RIVESALTES	Liste générale	M. Arthur MOREEL	6 rue des Muscats	RIVESALTES	00999
SAINT ARNAC		M. Daniel GERBE	1 impasse Jacques de Molay	SAINT ARNAC	66220
SAINT CYPRIEN	1er bureau	André LAURENT	11 rue Camille Pissarro	SAINT CYPRIEN	96750
SAINT CYPRIEN	2ème bureau	Mme Aline BOIX épouse MOSER	5 rue Sully Prud'home	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	3ème bureau	M. Georges PREVOTEAU	rue Heitor Villa Lobos – 213 Hameau des bougainvilliers	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	4ème bureau	M. Claude KALBE	20, rue Marcel Aymé	SAINT CYPRIEN	09299
SAINT CYPRIEN	Sème bureau	Mme Marie-Claude RAMOND	2, Impasse Gaudi	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	6ème bureau	Mme Isabelle LARREGLE épouse FALGARONNE	2 rue Jacques Brei	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	7ème bureau	Mme Jeanne VALENTINI	10 rue Condorcet – Port des sables bât A appt n° 54	SAINT CYPRIEN	96750
SAINT CYPRIEN	8ème bureau	M. Robert ALCOUFFE	22 rue henry Bordeaux – Résidence Les Tamaris	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	9ème bureau	M. Robert TUBERT	6 rue Adolphe Thiers	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	Liste générale	Mme Jacqueline PESCE née LEMAIRE	1 rue d'Arménie	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT ESTEVE	1er bureau	M. Gilles LAMARQUE	4 rue François Mitterand	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	2ème bureau	M. Ildefonso DE LA TORRE	5 avenue du Balcon du Canigou	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	3ème bureau	Mme Marie-Jacqueline DUGUET née COUSSEN	16 rue de Batère	SAINT ESTEVE	66240

SAINT ESTEVE	4ème bureau	Mme Marlène LANNES	26 bis, avenue de Baixas	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	Sème bureau	M. Alain PAGES	4, rue Jules Mansard	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	6ème bureau	M. Alain TELLIEZ	7 rue de Mariailles	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	7ème bureau	Mme Annie HEBRARD née DEQUESNES	17 avenue de Baixas - Appart. 25 - Clos Polmarole	SAINT-ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	8ème bureau	Jacques DURAL	14 rue de l'Aurore	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	Liste générale	M. Roland GIRAUD	109 avenue de Rivesaltes	SALINT ESTEVE	66240
SAINT FELIU D'AMONT		Mme Hélène ORTIZ née SURJUS	1 impasse de la rivière	SAINT FELIU D'AMONT	66170
SAINT FELIU D'AVALL		M. Michel CASES	14 avenue du Canigou	SAINT FELIU D'AVALL	66170
SAINT HIPPOLYTE	1er bureau	M. Gilles GIRBEAU	7 rue Jean Guiter	SAINT HIPPOLYTE	66170
SAINT HIPPOLYTE	2ème bureau	Mme Simone RICARD	22 avenue Paul Riquet	SAINT HIPPOLYTE	66170
SAINT HIPPOLYTE	3ème bureau	M. Michel BARTRINA	10 rue de la Fontaine	SAINT HIPPOLYTE	66170
SAINT HIPPOLYTE	Liste générale	Mme Patricia OGER née JACQUEMIN	6 rue du grégal	SAINT HIPPOLYTE	66170
SAINT JEAN LASSEILLE		M. Guy FRAUDET	26 rue des Albères	SAINT JEAN LASSEILLE	66300
SAINT LAURENT DE SALANQUE	1er bureau	Mme Oiga LAFITTE BERDOT née LLOANCY	14 rue Rabelais	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	2ème bureau	M. Reinhard YVOREL	16, rue Georges Braque	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	3ème bureau	M. Henri GRAU	10 rue Albert Bausil	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250

SAINT LAURENT DE SALANQUE	4ème bureau	M. Jean-Paul ALBA	2 rue Georges Bizet	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	5ème bureau	M. Etienne VIZER	23 rue Jean Cocteau	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	6ème bureau	M. Robert BEDRIGNANS	9 rue Hector Berlioz	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	7ème bureau	M. Michel MARCHANDISE	20 rue Gutenberg	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	Liste générale	M. Claude CHECHIN	34 rue J.S. Pons	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT MARTIN DE FENOUILLET		Mme Christine SIRE		SAINT MARTIN DE FENOUILLET	66220
SAINT NAZAIRE	1er bureau	Mme Nicole FORT	4, rue Charles Gounod	SAINT NAZAIRE	66570
SAINT NAZAIRE	2ème bureau	M. Serge JAMPY	29 rue du Carignan	SAINT NAZAIRE	66570
SAINT NAZAIRE	Liste générale	M. Jean-Claude ROBERT	14 avenue de Cabestany	SAINT NAZAIRE	66570
SAINT PAUL DE FENOUILLET	1er bureau	M. Francis CARMONA	19 rue de l'Espoir	SAINT PAUL DE FENOUILLET	66220
SAINT PAUL DE FENOUILLET	2ème bureau	M. Philippe LEBRUN	11 avenue du 16 Août 1944	SAINT PAUL DE FENOUILLET	66220
SAINT PAUL DE FENOUILLET	Liste générale	M. Bernard TISSANDIER	3 Lotissement les Amandines	SAINT PAUL DE FENOUILLET	66220
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE		Mme Marie-Christine CEBOLLERO née JALABERT	1 impasse des Aybrines	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	96300
SAINTE MARIE	1er bureau	Mme Maddy ALBRECHT	30 rue des platanes	SAINTE MARIE	96300
SAINTE MARIE	2ème bureau	Mme Reine SOLONA née BADIE	8 Allée des Pourpiers	SAINTE MARIE	66470

SAINTE MARIE	3ème bureau	M. Henri ROUX	11, rue des Amandiers	SAINTE MARIE	66470
SAINTE MARIE	4ème bureau	Mme Brigitte CARLES	13 avenue du Stade	SAINTE MARIE	66470
SAINTE MARIE	Liste générale	M. Gilbert BERDAGUE	10 allée des coquelicots	SAINTE MARIE	66470
SALETLLES	1er bureau	M. Daniel GRANIER	11 rue Goya	SALETILES	66280
SALETLLES	2ème bureau	M. Fernand BUISSON	11 rue Jules Guesde	SALETLLES	66280
SALEILLES	3ème bureau	Mme Marie-Madeleine DILLAT- BEFFARA	52, avenue de la Libération	SALETILLES	66280
SALEILLES	4ème bureau	M. Lucien DENIS	12 rue du fer à cheval	SALETLLES	66280
SALETLLES	Liste générale	Mme Pascaline FAJON	5 avenue des Crouettes	SALETILES	66280
SALSES LE CHÂTEAU	1er bureau	M. Émile GOUAZE	35 avenue du Roussillon	SALSES LE CHÂTEAU	9999
SALSES LE CHÂTEAU	2ème bureau	M. Alban ANDREU	25 avenue de Catalogne	SALSES LE CHÂTEAU	96600
SALSES LE CHÂTEAU	Liste générale	M. Jean GISPERT	7 rue du Canigou	SALSES LE CHÂTEAU	00999
TAUTAVEL		M. Jean LLERAS	rue Ledru Rollin	TAUTAVEL	66720
TERRATS		M. Albert KORPAL	6 impasse du Contrapas	TERRATS	96300
THEZA		M. Robert FAUBEL	10 rue des jacinthes	THEZA	66200
THUIR	1er bureau	M. Francis NOGUER	3 rue des Rossignois	THUIR	96300
THUIR	2ème bureau	M. Moïse, Hubert BOUCRIS	19 rue du Péric	THUIR	99300
THUIR	3ème bureau	M. Edmond PROST	6 rue Sant Marti	THUIR	66300

THUIR	4ème bureau	Mme Nicole MON	19, Balcon de l'Aspre	THUIR	96300
THUIR	Sème bureau	M. Guy AUBERT	20 Avenue Fauvelle	THUIR	66300
THUIR	6ème bureau	Mme Denise RUIZ	17, rue des Platanes	THUIR	99300
THUIR	Liste générale	M. Philippe COULANGE	5, rue des Marguerites	THUIR	96300
TORDERES		M. Édouard GAYRAL	Route de Fourques	TORDERES	66300
TORREILLES	1er bureau	M. Philippe PILLARD	6 rue des roses	TORREILLES	66440
TORRETLLES	2ème bureau	Mme Nassera ZOZOR née MAZOUZI	7 les Patios de Torreilles	TORRETLLES	66440
TORREILLES	3ème bureau	M. Jean-Pierre HAUW	16 lotissement Les Eglantiers	TORRETLLES	6440
TORREILLES	Liste générale	Mme Michelle DEHORTER	1 rue Pau Casais	TORREILLES	66440
TOULOUGES	1er bureau	M. Antoine FONS	13 rue Pau Casals	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	2ème bureau	M. René JUSTAFRÉ	826 Chemin de las Palabas	TOULOUGES	96350
TOULOUGES	3ème bureau	M. Claude PEJOUAN	14 rue Fénelon	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	4ème bureau	M. Claude CERVANTES	15 rue Edouard Vaillant	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	5ème bureau	M. Alain CASTELLA	4, rue Federico Garcia Lorca	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	Liste générale	M. Patrick BARTHE	6, rue Garcia Lorca	TOULOUGES	66350
TRESSERRE		M. Jean PAGES	4 avenue des Tamaris	TRESSERRE	96300
TROUILLAS		M. Sauveur SCUIEREB	14 rue des Chasselas	TROUILLAS	96300

VILLELONGUE SALANQUE	1er bureau	Mme Marguerite JOLY née BLAD	7 rue des tilleuls	VILLELONGUE SALANQUE	66410
VILLELONGUE	2ème bureau	Mme Laure MONELLS née AULET	20 rue Adrien Pla	VILLELONGUE	66410
VILLELONGUE SALANQUE	Liste générale	Mme Dolorès ALMAR née PUJADAS	7 rue Chateaubriand	VILLELONGUE	66410
VILLEMOLAQUE		Mme Muguette BEGHIN	5 bis, rue de Madeloc	VILLEMOLAQUE	66300
VILLENEUVE DE LA RAHO	1er bureau	M. Raoul GOURDIOLE	1 rue du Souvenir	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RAHO	2ème bureau	Mme Marie BARDE née SANAC	12 rue du Souvenir	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RAHO	Liste générale	Mme Catherine PELRAS née BAYLET	23 rue des aubépines	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RIVIERE		M. Yves-Claude BOUTROUX	16 Cami Real	VILLENEUVE DE LA RIVIERE	66610
VINGRAU		Mme SELLES Danielle	25 rue du Stade	VINGRAU	00999
VIRA		M. Richard HENRIC	19 route de Boucheville	VIRA	66220



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction des collectivités locales

Bureau du contrôle administratif et de l'intercommunalité

Dossier suivi par : Isabelle FERRON

☐: 04.68.51.68.46

☐: 04.68.35.56.84

- 1

isabelle.ferron@pyreneesorientales.gouv.fr

Référence: AP modif statuts CC Salanque sept 2011.odt Perpignan, le 8 septembre 2011

ARRETE Nº

portant modification des statuts de la Communauté de communes Salanque Méditerranée

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'honneur,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L. 5214-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n°4094/96 du 23 décembre 1996 portant création de la communauté de communes Salanque Méditerranée ;

VU ensemble les arrêtés ultérieurs portant modification de composition et de compétences de la communauté de communes ;

VU les délibérations concordantes par lesquelles le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres se prononcent favorablement sur la modification des statuts de la communauté de communes Salanque Méditerranée ;

Considérant que les conditions de délai et de majorité prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sont réunies ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales :

Adresse Postale: Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

 Téléphone :
 ⇔ Standard
 04.68.51.66.66
 Renseignements :
 ⇔ INTERNET : http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

 COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1: Est autorisé le transfert du siège social de la Communauté de communes Salanque Méditerranée, à l'adresse suivante :

Communauté de communes Salanque Méditerranée 41 Chemin du Mas Bordas Zone Artisanale Claira 66530 CLAIRA

ARTICLE 2 : Est autorisée la modification des statuts de la Communauté de communes Salanque Méditerranée comme il suit :

<u>Développement économique</u>:

- aménagement entretien et gestion des zones d'activités industrielles commerciales ou tertiaires qui sont d'intérêt communautaire : sera considérée comme d'intérêt communautaire toute zone d'activité créée à compter du 1^{er} janvier 2007 et d'une superficie de 30 hectares minimum, dont la zone Carrefour Espace Roussillon fait partie.
 - Entretien et gestion de la Zone Gran Selva à Claira
 - Entretien et gestion de la Zone artisanale Chemin de l'Etang long à Pia.
 - Réalisation de toute étude en vue du développement économique
 - Action de prospection dans le domaine économique
 - Observatoire du foncier (analyse des flux et de la consommation du foncier)...

Aménagement de l'espace:

- Schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur et plan local d'aménagement concerté.
- Création, aménagement, gestion et entretien des ZAC d'une superficie de 25 hectares minimum réalisées à compter du 1^{er} janvier 2007.
 - Plantation, élagage, entretien, traitement, arrachage des platanes.

Politique du logement et du cadre de vie

- Mise en place d'un service d'information sur les aides à l'amélioration de l'habitat.
- Coordination et concertation entre les communes membres en vue d'une répartition cohérente du logement social sur le territoire communautaire.

Accueil des gens du voyage :

- acquisition et gestion de l'aire d'accueil existant sur le territoire de Pia.

Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Voies piétonnes en dehors des agglomérations urbaines.
- Pistes cyclables en liaison interurbaines en dehors des agglomérations.
- Chemins de randonnée touristique et de découverte pédestre, cyclables ou équestres.
- Voies piétonnes en dehors des agglomérations urbaines.
- Pistes cyclables en liaison interurbaine en dehors des agglomérations.
 - Chemins de randonnée touristique et de découverte pédestre, cyclables ou équestres.
- Les voiries mentionnées ci-dessous seront considérées comme étant d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2007

PIA	CLAIRA
Chemin de l'étang long	Chemin de la grange
Chemin des carrettes	Chemin du pas d'en poussou
Cami de las nogueres	Chemin de Claira à Villelongue
Carrer de las nogueres	Chemin de Villelongue à St Laurent
Chemin de la poudriere	Chemin de Claira à Torreilles
Chemin de la grange	Chemin de Claira à St Laurent
Chemin de la guardiole	Chemin du mas d'en Bordas
Chemin de Pia à Torreilles	Chemin de St Pierre
Chemin de Claira	Chemin du pas de la ville
Chemin de saint pierre	Chemin de Claira à Salses
Chemin des juifs	Chemin du moulin
Chemin de Pia à Rivesaltes	Chemin del pou cramat
Chemin de la salut	Chemin de St Jacques
Chemin de la cave coopérative	Chemin de Claira à Rivesaltes
Chemin dit ancienne route de Perpignan	Ancien chemin de Rivesaltes à St Laurent
Chemin du pas de saint jaume	Chemin de Carrefour à l'Agly
contres allées RN9	Chemin Saint Jaumes du Crest
Chemin de l'ortolane	
Rue Sainte Anne	
Cami Petit	

⁻ Les voieries mentionnées ci-dessous seront considérées comme étant d'intérêt communautaire à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2011.

SALSES LE CHÂTEAU				
Rues	Chemins			
a) Avenue principale	❖ Chemin de Salses à Garrieux V02			
b) a) Carrefour Sud Avenue de Catalogne	❖ Chemin de Salses à Claira V04			
c) b) Avenue Général de Gaulle à Xavier Llobère	❖ Chemin de Rivesaltes V05			
d) c) Xavier Llobère à Armand Claret	❖ Chemin C301 à RD 900 / R77 à C4			
e) Avenue François Tuban	* Chemin Pedre Rodone à Garrieux			
f) Rue Gaston Clos	❖ Chemin de Garrieux à l'Etang R 95			
g) Boulevard Jean Jaures	Rond point de Saint Hippolyte à St Epura R104 / R107			
h) Boulevard Jules Ferry	❖ C6 Route d'Opoul au lieu dit au dessus du moulin C6			
i) Avenue Saint Gauderique à VC N°15	 Chemin du Mas Pechot au Mas Vespeille 			
j) Avenue du Château	 Chemin Mas Vespeille à la route 26 Route de Vingrau 			
k) Allée Sainte Colombe	❖ Chemin de l'Etang			

Avenue principale	*	Chemin de Salses à Garrieux V02
	*	Chemin de Salses à Claira V04

Equipements sportifs et touristiques d'une valeur supérieure à 500 000 € réalisés après le 1er décembre 2006

Les salles polyvalentes suivantes sont déclarées d'intérêt communautaire : - salle polyvalente impasse des sports à Claira

- salle polyvalente à Pia Chemin de la Poudrière
- salle polyvalente de Salses le Château

Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés

Lutte contre la divagation des animaux errants

Aide au sport collectif de haut niveau.

- Pour bénéficier de cette qualification une équipe devra répondre à certains critères à savoir :
- Evolution dans un championnat ayant pour territoire géographique le territoire national,
- Compter dans ses rangs tout ou partie de joueurs professionnels ou semi professionnels,
- Avoir une dénomination faisant apparaître en principal les termes « Salanque Méditerranée ».

Domaine scolaire:

La Communauté de Communes exerce la compétence restauration scolaire d'où est exclu le service local cantine.

Eclairage public

Débroussaillage, entretien des francs bords des routes d'intérêt communautaire, réalisation de coupe feux afin de protéger la population, nettoyage de terrains à risques en bordure d'habitations.

ARTICLE 3: Un exemplaire des délibérations susvisées demeurera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le président de la Communauté de communes SALANQUE MEDITERRANEE, Messieurs les maires des communes membres ainsi que M. le Trésorier de la communauté de communes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Signé : Le Secrétaire Général Jean-Marie NICOLAS



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Service des Ressources
Humaines et des Moyens
Bureau du Budget et de la Logistique
affaire suivie par : Murielle MESTRES
Tel : 04.68.51.67.12
Fax: 04.68.51.66.02
murielle,mestres@pyrenessorientales.gouv fr

ARRETE PREFECTORAL Nº

portant déclassement d'un bien dépendant du domaine public ferroviaire sur le territoire de la commune de Ortaffa

Le Préfet des Pyrénées-Orientales, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82.1153 du 30 décembre 1982, notamment son article 20 ;

VU le décret n° 83-816 du 13 septembre 1983 modifié, relatif au domaine confié à la SNCF, notamment son article 17;

VU le décret nº 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 15 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-François DELAGE en qualité de Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté ministériel du 5 juin 1984 fixant à 300 000 € le montant de la valeur des immeubles dépendant du domaine public ferroviaire gérés par la S.N.C.F., au dessous duquel les décisions de déclassement de ces immeubles sont prononcées par le préfet, modifié par l'arrêté ministériel du 5 octobre 2001;

VU la circulaire ministérielle du 2 juillet 1984, relative à la gestion du domaine immobilier confié à la S.N.C.F.;

VU la demande présentée par la S.N.C.F le 16 août 2011;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1: Est reconnu définitivement inutile à l'exploitation ferroviaire et à l'accomplissement de toute mission de service public, l'ensemble immobilier dépendant du domaine public ferroviaire d'une surface totale de 501 m², portant les références cadastrales section AD n° 147 sur le territoire de la commune de Ortaffa, figurant en jaune sur le plan joint au présent arrêté.

Article 2 : Il est prononcé le déclassement de ce bien en vue de son aliénation.

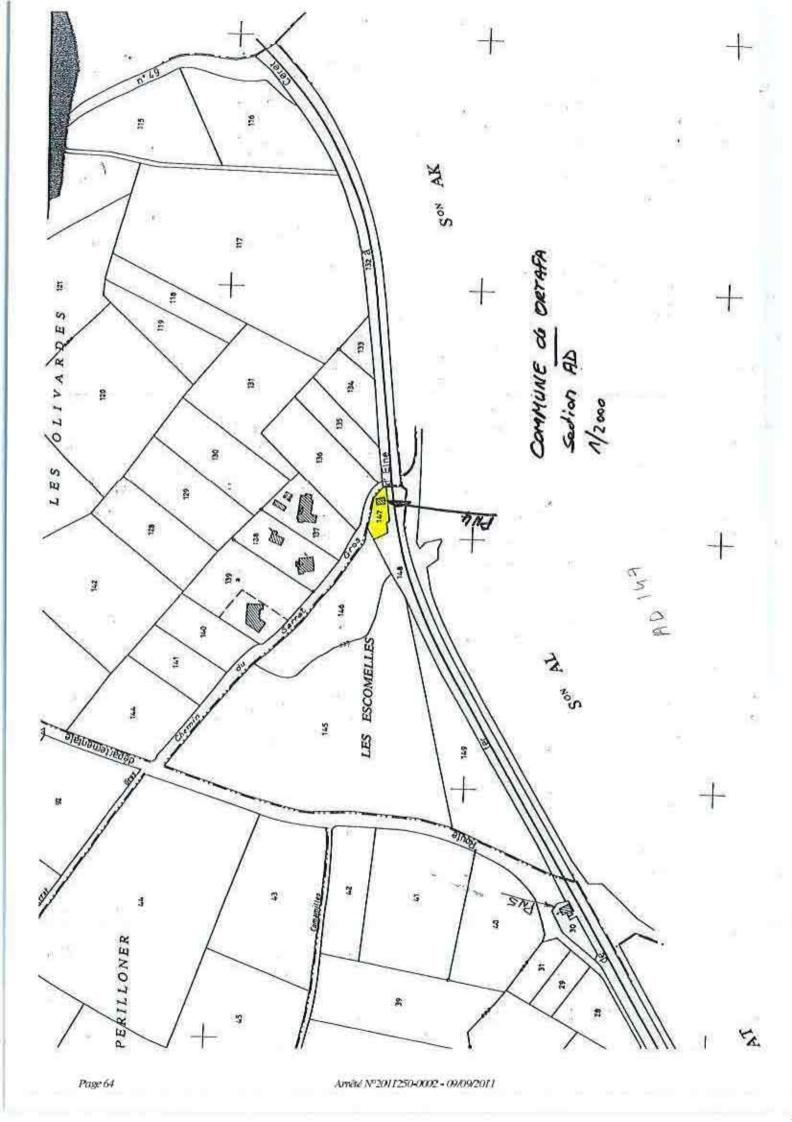
Article 3: MM le Secrétaire général de la préfecture, le Directeur départemental des Finances publiques (Service France Domaine) et le Directeur de l'Immobilier de la S.N.C.F. (département transactions immobilières – vente des logements inutiles) à Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 0 7 SEP. 2011

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire général

Jean-Marie NICOLAS





PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE Nº

PORTANT AGREMENT D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE: N/060911/066/Q/060

LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES,

Chevalier de la légion d'honneur,

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret nº 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

Agrément N/060911/066/Q/060

VU la demande d'agrément présentée le 01/07/2011 par la SARL AIDOMIS dont le siège social est situé : 29 Cami de Baixas – 66550 CORNEILLA LA RIVIERE et représentée par Monsieur SENDRA Oliver en sa qualité de gérant.

VU l'Avis délivré par du Conseil Général des Pyrénées-Orientales le 19 juillet 2011.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE:

ARTICLE 1ER:

La SARL AIDOMIS est agréée conformément aux dispositions des articles L 7231-1 à L7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2:

Le présent agrément demeure valable à compter du 06/09/2011.pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3:

La SARL AIDOMIS est agréée pour l'activité suivante :

- Prestations de services à la personne

ARTICLE 4

La SARL AIDOMIS est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Assistance administrative à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage
- Prestations de petits bricolages dites « hommes toutes mains »
- Assistance aux personnes âgées ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux
- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété
- Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Accompagnement des personnes âgées et personnes handicapées en dehors de leur domicile

Agrément N/060911/066/Q/060

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles
 L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6:

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 7:

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 6 septembre 2011

Le Préfet des Pyrénées Orientales, et par Délégation La directrice régionale adjointe Chef de l'Unité Territoriale,

Canette FRANC



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE Nº

PORTANT AGREMENT D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE: E/06/09/11/A/066/Q/061

LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la légion d'honneur,

VU la Loi nº 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

Agrément E/06/09/11/A/066/Q/061

VU le Décret nº 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 19/08/2011 par la L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE dont le siège social est situé Hôtel de Ville-66700 66170 MILLAS et représentée par Monsieur Bourquin Christian en sa qualité de Président.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE:

ARTICLE 1ER:

L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE est agréée conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2:

Le présent agrément demeure valable à compter du 06/09/2011.pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3:

L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE est agréée pour l'activité suivante :

- Prestations de services à la personne
- Activités mandataires

ARTICLE 4

L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Préparation de repas à domicile y compris le temps passé aux commissions.
- Assistance administrative
- Assistance aux personnes âgées, ou d'autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes médicaux.
- Garde malade à l'exclusion des soins.

Agrément E/06/09/11/A/066/Q/061

- Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, service inclus dans une prestation d'aide à domicile.

Accompagnement des personnes âgées ou handicapées de dehors de leur domicile :

promenades, transports, acte de la vie courante.

- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles
 L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,

- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6:

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 7:

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 6 septembre 2011

Le Préfet des Pyrénées Orientales, et par Délégation La directrice régionale adjointe Chef de l'Unité Territoriale,



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE Nº

PORTANT AGREMENT D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE: E/06/09/11/A/066/Q/063

LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES,

Chevalier de la légion d'honneur,

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Agrément E/06/09/11/A/066/Q/063

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 30/06/2011 par la L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES PERSONNES AGEES dénommée ci-après A.D.I.P.A.

dont le siège social est situé 4 place Jean Jaurès – 66390 BAIXAS et représentée par Monsieur Straumann Robert en sa qualité de Président.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE:

ARTICLE 1ER:

L'ASSOCIATION A.D.I.P.A.est agréée conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2:

Le présent agrément demeure valable à compter du 06/09/2011.pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3:

L'ASSOCIATION A.D.I.P.A est agréée pour l'activité suivante :

Prestations de services à la personne

ARTICLE 4

L'ASSOCIATION A.D.I.P.A est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Livraison de repas à domicile
- Assistance aux personnes âgées, ou d'autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes médicaux.
- Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, service inclus dans une prestation d'aide à domicile.
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées de dehors de leur domicile : promenades, transports, acte de la vie courante.
- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles
 L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6:

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 7:

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 6 septembre 2011

Le Préfet des Pyrénées Orientales, et par Délégation La directrice régionale adjointe Chef de l'Unité Territoriale,

FRANC



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE Nº

PORTANT AGREMENT D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE: E/07/09/11/A/066/Q/064

LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES.

Chevalier de la légion d'honneur,

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

Agrément E/07/09/11/A/066/Q/064

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 11/08/2011 par la L'ASSOCIATION LES EMPLOIS FAMILIAUX DU VALLESPIR dont le siège social est situé Mairie – MASA – 66150 ARLES SUR TECH et représentée par Monsieur Gimenes Yves en sa qualité de Président.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE:

ARTICLE 1ER:

L'ASSOCIATION LES EMPLOIS FAMILIAUX DU VALLESPIR est agréée conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2:

Le présent agrément demeure valable à compter du 07/09/2011.pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3:

L'ASSOCIATION LES EMPLOIS FAMILIAUX DU VALLESPIR est agréée pour l'activité suivante :

- Prestations de services à la personne

ARTICLE 4

L'ASSOCIATION LES EMPLOIS FAMILIAUX DU VALLESPIR est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Préparation de repas à domicile y compris le temps passé aux commissions.
- Assistance administrative
- Petits travaux de jardinage, y compris travaux de débroussaillage
- Prestations de petit bricolage dies « hommes toutes mains »
- Livraisons de courses à domicile
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- Assistance aux personnes âgées, ou d'autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes médicaux.
- Garde malade à l'exclusion des soins.

- Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, service inclus dans une prestation d'aide à domicile.
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées de dehors de leur domicile : promenades, transports, acte de la vie courante.
- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes
- Garde d'enfants de plus de trois ans
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements
- Garde d'enfants de moins de trois ans
- Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles
 L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6:

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 7:

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 7 septembre 2011

Le Préfet des Pyrénées Orientales, et par Délégation La directrice régionale adjointe Chef de l'Unité Territoriale,

RANG



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°

PORTANT AGREMENT D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE: E/070911/P/066/Q/065

LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES,

Chevalier de la légion d'honneur,

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

Agrément E/070911/P/066/Q/065

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 07/09/2011 par le CENTRE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

dont le siège social est situé : 3 rue Bourdeville – 66130 ILLE SUR TET et représentée par Monsieur Burghoffer William en sa qualité de Président.

VU la décision d'Autorisation délivrée par du Conseil Général des Pyrénées-Orientales le 30/07/2008 et son maintien de décision favorable.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE:

ARTICLE 1ER:

Le CCAS de la commune de ILLE SUR TET est agréé conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2:

Le présent agrément demeure valable à compter du 7 septembre 2011.pour une durée de cinq ans.

La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3:

Le CCAS de la commune de ILLE SUR TET est agréé pour l'activité suivante :

Prestations de services à la personne

ARTICLE 4

Le CCAS de la commune de ILLE SUR TET est agréé pour effectuer les prestations suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions
- Assistance administrative à domicile.
- Assistance aux personnes âgées, ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile
- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété

Agrément E/070911/P/066/Q/065

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles
 L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6:

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 7:

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 7 septembre 2011

Le Préfet des Pyrénées Orientales, et par Délégation La directrice régionale adjointe Chef de l'Unité Territoriale,

ette FRANC